

Améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens

Projet QUALIGOUV Cahier d'étape n°3

Séminaire intermédiaire Réserve de Biosphère du Mont Ventoux - Marseille France 24-27 mai 2011





Séminaire

Oasi "Monte Arcosu" - Capoterra

Sardaigne, Italie

25-27 octobre 2011









Sommaire

Préface	2
Avertissements	3
Présentation générale du projet QUALIGOUV	4
Programme MED	4
Problématiques des espaces forestiers méditerranéens	4
QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées	4
Résultats et produits attendus	5
Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée	ϵ
Chef de file et coordination	C
Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)	C
Stratégie de communication et de capitalisation	_
Partenariat expérimenté	,
Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet	8
Région autonome de Murcie (chef de file)	8
Parc naturel régional des Alpilles	10
Parc naturel régional du Luberon	12
Office national des forêts	14
Generalitat Valenciana	16
Province de Tarente	19
WWF Mediterranean Program Office	21
Avancement du projet et résultats partiels	23
Projet de l'Office national des forêts (5 ^e séminaire, France, 24-27 mai 2011)	23
Réserve de biosphère du Mont Ventoux	23
Débriefing de la visite sur le Mont Ventoux	30
Projet du WWF (6 ^e séminaire, Sardaigne, 25-27 octobbre 2011)	32
Réserve de protection faunistique et botanique du Monte Arcosu	32
Oasi, un concept clé de l'action du WWF Débriefing de la visite du Monte Arcosu	32 30
Projet du WWF Portugal	38
Eléments de capitalisation	39
Cinquième réunion du peer group (Marseille, France, 26 mai 2011)	39
Sixième réunion du peer group (Capoterra, Sardaigne, 26 octobre 2011)	44
Etat d'avancement des activités à l'issue des six séminaires techniques	48
Liste des participants aux six séminaires techniques du projet OUALIGOUV	51





Préface

Ceci est le troisième cahier d'étape du projet QUALIGOUV. Il n'est pas indispensable d'avoir lu les numéros précédents pour s'y retrouver, puisque la première partie, ayant pour objet la présentation générale du projet, des partenaires et des activités programmées, est commune aux trois cahiers (exception faite des actualisations de rigueur). Vous pouvez, quoi qu'il en soit, vous procurer les n°1 et 2 auprès du secrétariat de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) ou du partenaire le plus proche de vous (leurs coordonnées sont disponibles dans la partie "présentation des partenaires", pages 8 à 22).

Alors que le projet touche à sa fin, et malgré les difficultés rencontrées, nous pouvons considérer que les objectifs de départ ont globalement été atteints. Des avancées importantes ont été obtenues, bien au-delà des rencontres et des échanges occasionnés tout au long de ces trois années ; la maturation collective et les travaux de synthèse accomplis, soit ensemble, soit individuellement par chaque partenaire, ont fait progresser chacun d'entre nous. Les méthodes et techniques d'amélioration de la qualité de la gestion forestière, de son évaluation et de la gouvernance, expérimentées par les partenaires et analysées par le peer group, constituent désormais un réservoir d'outils à la disposition des forestiers et autres gestionnaires méditerranéens d'espaces naturels protégés.

Un cahier final de capitalisation sera bientôt publié pour répertorier l'ensemble de ces outils, et analyser de façon synthétique les apports concrets du projet.

Il n'est pas exclu que celui-ci fasse, d'une façon ou d'une autre, l'objet d'une suite et permette au partenariat et aux collaborations, initiées ou renforcées durant ces trois années, de se pérenniser.

Croyez bien, chers amis et partenaires, que nous continuerons de vous tenir informés de tout élément nouveau à ce sujet.

Juan de Dios CABEZAS Chef de service à la Direction générale du milieu naturel et de la biodiversité de la Région de Murcie Mohamed Larbi CHAKROUN Président de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes

Conception et rédaction : Jean BONNIER, Gaëlle FOSSOY, David GASC, Rémi VEYRAND, Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org.

Crédit photo : David GASC de l'AIFM.

^{1 :} Évènement de portée internationale organisé par la FAO (Comité Silva Medititerranea) et d'autres partenaires comme EFIMED, le Plan Bleu et l'AIFM, à Avignon du 5 au 8 avril 2011. Les comptes-rendus seront disponibles prochainement sur le site du projet : www.gualigouv.eu.

Avertissements

Ce volume constitue le troisième cahier d'étape du projet QUALIGOUV "Amélioration de la qualité et de la gouvernance de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens", cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Il a été réalisé à la suite des cinquième et sixième séminaires du projet qui ont eu lieu du 24 au 27 mai 2011 sur le Mont Ventoux et à Marseille (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, France) et du 25 au 27 octobre 2011 dans la Réserve naturelle du Monte Arcosu et à Capoterra (Sardaigne, Italie).

De tels séminaires internationaux sont essentiels à la capitalisation du projet : ils permettent le débat, l'observation des difficultés, des actions entreprises et des résultats obtenus en laissant la parole aux acteurs locaux impliqués dans des projets concrets, aux élus, aux personnes curieuses et aux institutions concernées. En effet, si les rencontres internationales ne sont pas rares, elles sont rarement à la portée des diverses catégories d'acteurs, et notamment des "acteurs du quotidien" dont les acquis sont, de ce fait, peu capitalisés. Les temps de débriefing qui prolongent les visites de terrain rassemblent les différentes perceptions de problématiques communes et permettent de construire progressivement et, ensemble, une "parole partagée sur la gestion des forêts méditerranéennes" fidèle à la réalité du terrain.

Notre méthodologie est de communiquer tout au long du projet, sans en attendre la clôture. La vocation des cahiers d'étape est donc de rendre compte, le plus fidèlement possible et de façon progressive, des éléments majeurs débattus lors de ces séminaires, à la suite des visites de terrain et des réunions du peer group. Chacun d'entre eux synthétise les informations et l'état d'avancement de toutes les actions du partenariat, mais avec davantage d'informations concernant les territoires ayant déjà été visités lors d'un séminaire.

Ainsi, la succession des trois cahiers d'étape se propose de présenter la progression du projet, entre l'état initial et l'état final, sur l'amélioration de la réflexion collective, de l'évaluation de la qualité de la gestion forestière et de la gouvernance territoriale. L'objectif de ces cahiers est de capitaliser les savoirs (et les doutes) mais aussi, et surtout, de valider et de faire émerger progressivement des actions prometteuses, des bonnes pratiques, des outils de gestion et d'aide à la décision qui pourront être développés ou utilisés dans d'autres contextes méditerranéens. Cette série constitue ainsi un support d'information et d'évaluation qualitative du projet, au service des partenaires de QUALIGOUV, des autorités de gestion du programme MED et de tout autre acteur des forêts méditerranéennes. Le cahier final de capitalisation reprendra enfin toutes les conclusions, les réalisations et les publications du projet.

Chaque pas en avant que nous faisons permettra de mieux faire prendre en compte les enjeux propres aux espaces forestiers méditerranéens dans les politiques régionales.

Note : Parallèlement aux cahiers d'étape, des informations plus détaillées sont publiées sur le site Internet du projet : www.qualigouv.eu. En particulier, on y trouvera les comptes-rendus complets des séminaires et des réunions du groupe de pairs, les décisions du comité de pilotage et d'autres documents de travail produits par chacun des partenaires.





Présentation générale du projet QUALIGOUV

Programme MED

Le programme MED est un programme européen transnational de coopération territoriale financé par l'Union européenne dans le cadre de sa politique régionale de "Coopération territoriale européenne" de la période 2007-2013. Doté de plus de 250 millions d'euros, il couvre les régions côtières et méditerranéennes de neuf états membres de l'Union européenne. Il a pour objectifs principaux :

- L'amélioration de la compétitivité de l'espace de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (stratégie de Lisbonne) ;
- La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (stratégie de Göteborg).

Quatre axes prioritaires d'intervention :

- Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation.
- Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable.
- Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires.
- Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED (QUALIGOUV se positionne dans cet axe).

Problématiques des espaces forestiers méditerranéens²

Il est essentiel de rappeler ici que nous considérons dans chacune de nos interventions tous les espaces naturels et forestiers soumis au climat méditerranéen. Cela comprend aussi bien des zones nues ou érodées, des habitats naturels herbacés, des espaces de maquis, matorral ou dehesa que des milieux plus densément boisés et des forêts vieillissantes, en passant par des

2 - Un projet intitulé "Problématique de la forêt méditerranéenne" a été réalisé dans le cadre du programme Interreg II C. Cf. Revue Forêt Méditerranéenne, hors-série n°1, août 2002.

espaces plus artificiels (plantations). Ces espaces, du fait de l'anthropisation, historiquement forte, des régions méditerranéennes et de leur résilience notable, présentent des écosystèmes évoluant sans cesse entre naturalité et artificialisation. La diversité de ces espaces est généralement regroupée sous le terme de "forêts et autres espaces boisés" méditerranéens. Par commodité, nous les dénommerons "forêts méditerranéennes".

Les forêts méditerranéennes ne fournissent qu'une faible production marchande en comparaison avec d'autres forêts européennes. Cependant, elles apportent de nombreux services sociaux et environnementaux traditionnels et nouveaux (production, conservation de la biodiversité, des sols, de l'eau, rétention de carbone, loisirs) qui impliquent une diversité d'acteurs croissante.

Cela conduit parfois à des situations d'incompréhension, voire de conflit, notamment à propos de l'aménagement et de la gestion de ces espaces. Ce constat est particulièrement flagrant en région méditerranéenne, théâtre d'activités agricoles, périurbaines et touristiques majeures. Mais, parallèlement, cette situation particulière permet aux autres forêts européennes d'y trouver des références dans la perspective d'une diversification de leurs modalités de gestion.

QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées

Face à ces enjeux multiples, l'objectif est d'améliorer les politiques locales ainsi que les démarches de concertation et de gouvernance nécessaires à la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens protégés et au développement local des territoires ruraux. En effet, la multifonctionnalité de ces espaces exige la mise au point de nouvelles stratégies d'action communes et participatives, depuis la simple vulgarisation jusqu'à l'implication institutionnelle, technique et/ou financière des divers publics concernés.

En particulier, QUALIGOUV propose de faciliter

la collaboration entre les acteurs des régions métropolisées et ceux des espaces ruraux proches.

Pour répondre à ces objectifs, QUALIGOUV prévoit de développer des actions innovantes sur des sites partenaires, notamment de :

- Réaliser un état des lieux de ce qu'il s'y fait en matière de gouvernance territoriale et de politique de qualité de la gestion forestière;
- Identifier et prendre en compte les perceptions et attentes des différents publics;
- Mettre en place des procédures permettant d'arbitrer les conflits et de valoriser les synergies entre les différents acteurs ;
- Expérimenter des outils opérationnels et reproductibles de gestion multi-usages et de management ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus et les communiquer auprès de tous les acteurs et publics concernés.

Les actions pilotes développées par les partenaires concernent, selon le contexte et les priorités locales, la prévention des incendies de forêts, l'accueil du public, la planification forestière, la protection de la biodiversité, le développement de nouveaux débouchés tels que le bois-énergie, etc.

QUALIGOUV propose une stratégie de valorisation ambitieuse qui rend possible la dissémination des bénéfices du projet, y compris hors des régions méditerranéennes. Les activités seront encadrées par une réflexion collective transnationale assurée par un peer group (groupe de pairs) composé des représentants des partenaires et d'experts extérieurs. Ce groupe est destiné à capitaliser les expérimentations du projet. À partir de la mise en évidence des points forts et des points faibles des initiatives locales, il contribuera à la mise en place d'outils communs et originaux de gouvernance, d'évaluation et de gestion de la qualité. Ces résultats et acquis du projet seront largement diffusés tout au long du projet³, via différents médias, sur les territoires partenaires et au niveau de l'espace MED (cf. "Résultats et produits attendus", ci-après).

Le projet est doté d'un financement total maximum de 1 818 000 euros pour une durée d'exécution de 36 mois (2009-2012), dont 75% financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les 25% restants seront pris en charge par des fonds publics nationaux qui proviennent, selon les cas, d'autofinancement du partenaire ou de financements extérieurs (Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, et Ministère italien de l'Economie et des Finances).

Résultats et produits attendus

Les expérimentations pilotes doivent permettre d'identifier les bonnes pratiques sur les questions suivantes :

- La gouvernance de la gestion des espaces forestiers fondée sur l'implication institutionnelle, technique et financière des divers acteurs concernés par leur participation active aux processus de décision et de gestion.
- La qualité des pratiques sylvicoles et de gestion des espaces, fondée sur le suivi et l'évaluation.
- La concertation entre les acteurs urbains et ceux des espaces ruraux. Par extension, l'implication des décideurs dans la gestion des espaces naturels et forestiers périurbains pour atteindre une co-responsabilisation de l'administration, des propriétaires, des gestionnaires et des usagers.
- La communication et la sensibilisation de la société à propos des valeurs de ces espaces et des enjeux de leur gestion intégrée.

Au-delà des outils de communication cités ci-après, QUALIGOUV produira plusieurs documents et rapports destinés aux gestionnaires d'espaces protégés, demandeurs de référentiels, et aux décideurs, demandeurs d'une vision intégrée de leur territoire.

- Les cahiers d'étape décriront les territoires pilotes visités et synthétiseront les actions réalisées ainsi que les principaux éléments de débats et de discussion fournis par le peer group. Un numéro correspondra à au moins deux territoires pilotes. Des comptes-rendus de chaque événement et réunion d'échange du projet seront rédigés. Plus détaillés que dans le cahier d'étape, ils sont disponibles sur le site du projet : www.qualigouv.eu.
- Un cahier final de capitalisation clôturera le projet et synthétisera les acquis du projet et des activités pilotes entreprises et indiquera des modalités de transfert des bonnes pratiques en matière de gestion forestière et de gouvernance territoriale à d'autres territoires de l'espace MED. Celui-ci sera largement inspiré du travail réalisé par le peer group.
- Un rapport d'évaluation qualitative du projet, commandité par le Chef de file, sera produit à mi-parcours par un auditeur indépendant qui jugera de la qualité et de la pertinence des actions entreprises par rapport aux objectifs initiaux et proposera des pistes d'amélioration avant son terme.

Les partenaires du projet réaliseront, autant que possible de façon mutualisée, bi ou multipartenariale, divers guides et rapports tels que les exemples suivants :

- Enquêtes et diagnostics préliminaires.





³ - La "communi-coopération" : une expérimentation menée à terme. Par Jean BONNIER, dans la revue Forêt Méditerranéenne, t. XXVII, n°4, décembre 2006.

- Guide méthodologique pour la rédaction des Plans de prévention des incendies (Valence).
- Boite à outils pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des aires protégées forestières (WWF).
- Stratégie de communication pour une gestion forestière intégrée (Alpilles).
- Guides techniques sur la gestion multifonctionnelle des forêts (Luberon).
- Méthodologie d'enquête et étude sociologique (Alpilles et Tarente).

D'un point de vue plus général, QUALIGOUV a l'ambition de mutualiser les diverses initiatives méditerranéennes autour de la gestion des espaces naturels et forestiers et de favoriser leur regroupement afin de porter au niveau des instances européennes et internationales une "parole partagée" méditerranéenne bien spécifique. À travers la participation des multiples acteurs des forêts méditerranéennes autour de projets locaux, QUALIGOUV se doit de faire émerger des problématiques et surtout des solutions prometteuses qu'il est alors nécessaire de porter à la connaissance des élus et des décideurs politiques (approche bottom-up).

Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée

Chef de file et coordination

La Direction générale du patrimoine naturel et biodiversité de la Région de Murcie est le Chef de file du projet, c'est-à-dire qu'elle a la responsabilité de son bon fonctionnement du point de vue institutionnel, technique et financier. Elle coordonne la mise en œuvre de QUALIGOUV.

Un comité de pilotage, présidé par le Chef de file, a été instauré dès le démarrage du projet afin de veiller au bon déroulement du projet et de respecter les engagements avec l'Union européenne. Il se réunit à l'occasion de chacun des séminaires organisés successivement par les différents partenaires.

Stratégie de communication et de capitalisation

La capitalisation est un élément fort de notre méthode. Elle se fonde sur trois éléments⁴ :

- La visite des différents sites et actions pilotes lors de séminaires, afin de débattre et d'apprendre ensemble grâce à la confrontation directe avec les réalités du terrain et les acteurs locaux.
- La mise en place d'un groupe de pairs (peer group), animé par l'AIFM et constitué de personnes indépendantes et expertes dans les domaines liés au projet, en charge de l'analyse critique des actions pilotes.
- La réalisation d'un audit qualitatif à mi-parcours par un prestataire indépendant.

Ces éléments permettront d'extraire les bonnes pratiques des actions du projet, d'en analyser les mauvaises, de proposer des pistes d'amélioration et d'identifier des éléments transférables à d'autres espaces méditerranéens. Les actions pilotes peuvent concerner des outils, des techniques sylvicoles ou des méthodes de gouvernance et d'évaluation de la qualité de la gestion forestière.

Il n'y a pas de capitalisation sans communication des résultats et des acquis. Pour cela, la diffusion se fait dans un premier temps au niveau local, sur chaque site pilote et entre acteurs locaux, puis entre partenaires.

En parallèle, la diffusion se fera aussi au-delà du projet, c'est-à-dire auprès d'autres projets de coopération ou initiatives en cours, d'organismes internationaux mais aussi auprès du réseau méditerranéen de l'AIFM. Pour cela, un certain nombre de médias de communication propres au projet (site Internet www.qualigouv.eu, cahiers d'étape, newsletter, comptes-rendus...) viendront s'ajouter aux actions de communication menées par chacun des partenaires (posters, magazines, articles de presse...).

Ce cahier d'étape n°3 relève de cet objectif d'informer le plus grand nombre de l'état du projet et de ses éventuelles difficultés et imperfections.

Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)

Chacune des problématiques liées aux forêts méditerranéennes intéresse et/ou concerne plus ou moins directement de nombreux et différents groupes sociaux et professionnels. C'est pourquoi, pour répondre à cette diversité d'interlocuteurs et de sensibilités associée à la forêt méditerranéenne, l'Association internationale forêts méditerranéennes (AIFM), créée en 1996, s'est donnée pour mission de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions à ce sujet de manière transversale et pluridisciplinaire entre toutes les personnes concernées par les forêts méditerranéennes.

L'AIFM anime un réseau d'organismes et de personnes physiques constitué d'environ 3 800 contacts internationaux comprenant des experts aux compétences variées (forestiers, environnementalistes, scientifiques, élus, sécurité civile) et de multiples acteurs concernés. Entre autres activités d'animation elle publie un bulletin trimestriel ("Nouvelles des forêts méditerranéennes") en français et en anglais, gère un site Internet (www.aifm.org), participe et organise des manifestations relatives aux forêts méditerranéennes, etc.

D'autre part, l'AIFM tient un rôle de partenaire et/ou de coordination au sein de projets de coopération décentralisée (parmi lesquels figure le projet QUALI-GOU) dans le cadre des Programmes communautaires Interreg II et III :

- "Problématique de la forêt méditerranéenne" (1999-2001)
- Recoforme (2003-2006) "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne".

Plus récemment, l'AIFM a initié, dans le cadre du programme MED et parallèlement au projet QUALI-GOUV, les projets suivants:

- For Climadapt : "Adaptation des espaces forestiers méditerranéens aux effets des changements climatiques" (2010-2013).
- Proforbiomed : "Valorisation de la biomasse forestière" (2011-2014).

Progressivement, l'AIFM, unique ONG existante à ce jour dédiée aux espaces naturels forestiers méditerranéens dans tous leurs aspects, s'efforce de donner une audience plus large aux résultats du projet, et ainsi de contribuer à la visibilité de la spécificité de ces écosystèmes sur le plan international.

Partenariat expérimenté

Le partenariat du projet est composé de huit institutions : la Région de Murcie, Chef de file, l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) chargée de la communication et de la capitalisation, la Generalitat Valenciana (Espagne), l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional du Luberon, la Province de Tarente et le World wildlife found (WWF) Programme Méditerranée.

Les territoires pilotes se situent dans 7 régions de l'espace MED (cf. Carte 1) : Murcie, Valence (Espagne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Pouilles, Sardaigne, Toscane (Italie), et Alentejo (Portugal).

Les sites pilotes sont situés dans des Parcs, des sites Natura 2000, une Réserve MAB (Man and Biosphere), et d'autres espaces où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur et, autant que possible, en zone périurbaine.

Le projet QUALIGOUV est coordonné par la Direction générale du Patrimoine naturel et biodiversité appartenant à la Consejería de Agricultura y Agua de la Région autonome de Murcie. Elle a pour compétence et missions la préservation et la conservation du patrimoine naturel. Deux Services sont mobilisés : celui de l'information et de l'intégration environnementale, chargé de la gestion administrative et financière du projet, et celui de la chasse, de la pêche fluviale et de la défense du milieu naturel, chargé du recueil de données environnementales et de la gestion des incendies.

Les structures partenaires du projet ont participé à diverses initiatives en lien avec la problématique de QUALIGOUV, que ce soit dans le cadre de programmes communautaires ou d'actions plus spécifiques.

^{4 -} La stratégie de capitalisation du projet a notamment été mise en valeur lors de la journée de capitalisation organisée par le programme MED à Naples le 16 novembre 2009.





Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet



Carte 1 : Localisation des régions partenaires et des territoires pilotes du projet QUALIGOUV

Région autonome de Murcie (chef de file)



Site web:

www.murcianatural.com

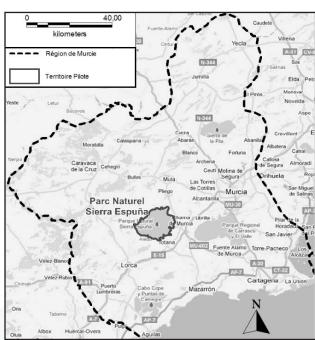
Contact:

Eng. Juan de Dios CABEZAS CEREZO <u>juand.cabezas@carm.es</u>

Présentation du partenaire

Un appui technique est apporté à la Direction générale de la Région de Murcie par la Direction du Parc naturel régional de Sierra Espuña, le site pilote du projet (cf. Carte 2 et Carte 3).

Les espaces forestiers régionaux sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen avec un grand nombre d'espèces endémiques ibéro-africaines coexistant avec des espèces proprement ibériques (plus de 2 000 espèces végétales).



Carte 2 : Localisation du territoire pilote dans la Région de Murcie

Fiche d'identité de l'aire protégée (cf. Carte 3)

Date de création : 1992 (protégé dès 1916)

▶ Population: 68.180 habitants

▶ Superficie: 178 km²

Nombre de municipalités : 3

▶ Principales villes (et villes-porte) : Alhama de Murcie, Mula, Totana

▶ Proximité agglomération : 30 km de Murcie

▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture (amandiers, agrumes...), élevage, salaison, tourisme

▶ Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, "Paysage protégé" des Barrancos de Gebas)

Parc naturel régional de Sierra Espuña

Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" (structures intercommunales) de l'intérieur (zone pilote du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Les communautés végétales les plus remarquables sont les bois de sabine de Juniperus phoenicea, aussi bien les thermo-méditerranéens avec des palmiers que les méso et supra-méditerranéens, auxquels s'associent des communautés de Sedum sediforme, les rares formations de petits chênes sur un sol calcaire et les dolomies à l'ombre.

Sont également uniques les plants de genêts Genista valentina, les communautés rupicoles avec de nombreux endémismes comme Centaurea saxicola, Lafuentea rotundifolia, Teucrium rivasii et Erodium saxatile, les plants de cistes sur argilites avec des espèces de Cistes très rares

dans la Région (C. laurifolius, C. populifolius, etc.), et les saules à côté du fleuve Espuña dominés par Salix pedicellata et Erica erigena. D'autres espèces importantes de la flore sont Fumana fontanesii (unique lieu de présence en Europe) et Rhamnus lycioides subsp. atlantica (unique lieu de présence de la région, et probabement de la péninsule ibérique).

Présentation des espaces forestiers

▶ Couverture forestière régionale : 4 900 km² (45%)

▶ Couverture forestière du Parc : 142 km² (80%)

▶ Principales essences forestières : Pinus halepensis

▶ Principales valorisations forestières : Biodivesité, paysages

▶ Statut foncier : 30% privé ; 70% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

▶ Comité scientifique : Oui

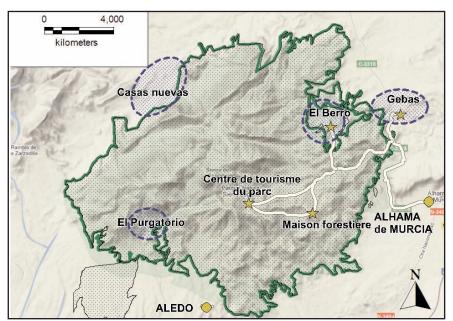
▶ Commissions thématiques du Parc en lien avec la gestion forestière : Oui (propriétaires agricoles)

▶ Documents cadres : Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN, 1995). Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG, 2002). Plan d'aménagement forestier (PSF).

▶ Système d'Information Géographique (SIG) : Oui

Projet pilote

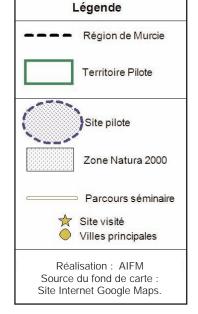
L'activité centrale de la Région de Murcie est le développement du Master Plan, outil participatif de gouvernance locale (cf. cahier d'étape n°1 pp.23 à 26) sur 4 sites pilotes en périphérie du Parc de Sierra Espuña (cf. Carte 3). Cela implique notamment la réalisation de diagnostics de territoire et l'organisation de nombreuses réunions de concertation avec les acteurs locaux.

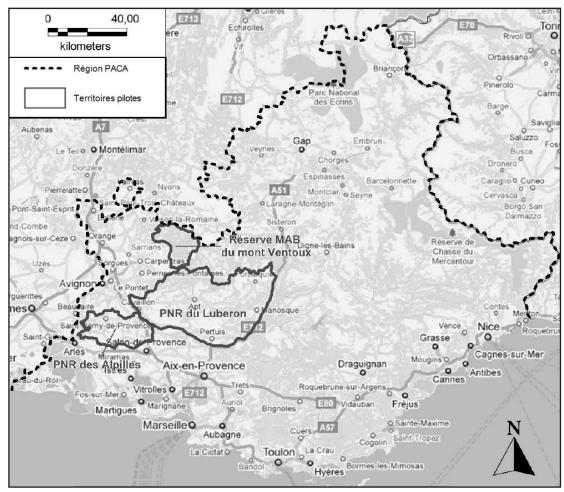


Carte 3 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Sierra Espuña









Carte 4 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Parc naturel régional des Alpilles

Site web:

http://www.parc-alpilles.fr/

Contact:

M. Samuel JAULMES <u>s.jaulmes@parc-alpilles.fr</u>



Fiche d'identité de l'aire protégée

▶ Date de création : 2007

▶ Population: 42 000 habitants

▶ Superficie: 550 km²

Nombre de municipalités : 16

▶ Principales villes (et villes-porte) : Cavaillon, Salon de Provence, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Etienne-du-Grès, Les Baux-de-Provence

- ▶ Proximité agglomérations : 10 km de Salon-de-Provence, d'Arles, 20 km d'Avignon, 70 km de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Nîmes
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (olives, céréales, arboriculture...)
- ▶ Autres : Nombreux sites et paysages protégés (Natura 2000, Directive de protection du Paysage de France, sites archéologiques...)

Présentation du partenaire

Bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large, le massif des Alpilles forme le dernier relief avant le grand delta du Rhône. Isolées entre les plaines du Rhône et de la Durance, les grands territoires du Comtat Venaissin et de la Crau, les Alpilles apparaissent comme une île (cf. Carte 4).

Situé entre les aires urbaines de Marseille, Nîmes et d'Avignon, le Parc naturel régional des Alpilles réunit 16 communes autour d'un projet partagé de développement durable : la Charte. La population, dont une partie n'est que saisonnière, est en constante progression (+33% depuis 1975).

Malgré cela, plus de 4 000 ans de présence humaine ont façonné les paysages et créé une mosaïque d'habitats naturels hébergeant une riche biodiversité, notamment plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées comme l'aigle de Bonelli, le hibou Grand duc, diverses orchidées, la nivéole d'été, etc.

Au sein de ce territoire, la forêt occupe une place importante. Plus de 19 000 hectares de forêt méditerranéenne autour de zones habitées, qui motivent la compétence spécifique et la priorité de ce parc : la défense de la forêt contre l'incendie et la restauration après incendie. Traditionnellement considérée par ses habitants et ses élus comme un espace où chacun peut se promener, chasser, ou tout simplement se retrouver, la forêt est aujourd'hui l'objet de nouvelles attentes de la part de la société civile (usages touristiques et récréatifs).

Les actions de prévention et d'entretien développées par le Parc et ses opérateurs (Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière...) ne sont pas toujours bien assimilées et/ou acceptées par la population locale. Face à ces différents enjeux, la stratégie du Parc s'organise autour de deux orientations complémentaires : la protection du massif forestier contre les incendies et la promotion d'une gestion globale de la forêt permettant de mieux prendre en compte la demande sociale d'accueil, de détente et de convivialité tout en favorisant la valorisation durable des ressources. Les missions du Parc naturel régional sont dictées par sa Charte, établie pour la période 2007-2019.

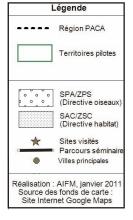
Pour le Parc naturel régional des Alpilles, l'enjeu de sa participation au projet QUALIGOUV est d'inventorier, d'interroger et de conforter ses pratiques en matière de gouvernance et de communication pour une gestion durable des espaces forestiers. Les actions qui en découlent concernent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional.

Présentation des espaces forestiers

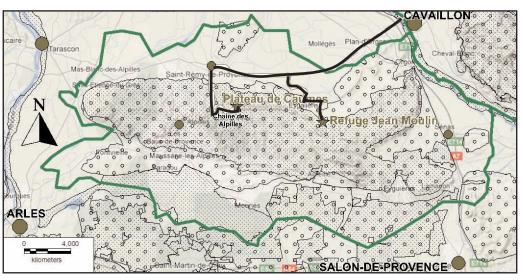
- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 190 km² (35%)
- ▶ Principales essences forestières : Pinus halepensis, Pinus sylvestris
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), tourisme, bois de feu
- ▶ Statut foncier : 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : "Aménagement du territoire", "Urbanisme et paysage", "Patrimoine naturel et activités humaines" ; leurs actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2007-2019)
- ▶ SIG: Oui



Carte 5 : Vue d'ensemble du Parc naturel régional des Alpilles







Projet pilote

Le projet pilote du Parc naturel régional des Alpilles consiste en l'amélioration de l'acceptabilité (environnementale, paysagère et sociale) des travaux forestiers de prévention des incendie. Le projet consiste concrètement en divers aspects :

- La réalisation d'un diagnostic de gouvernance forestière in itinere.
 - La réalisation d'une étude sociologique visant à

mieux connaître les attentes et les perceptions de la forêt du Parc naturel régional des Alpilles.

- La pose de bornes interactives destinées à recueillir l'avis du public sur les travaux forestiers.
- L'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière.

Pour plus de détails, se reporter au cahier d'étape n°1 (pages 26 à 29).

Parc naturel régional du Luberon



Site web: http://www.parcduluberon.fr/

Contact:
Mme Aline SALVAUDON
aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Présentation du partenaire

Le parc naturel régional du Luberon est un espace protégé au coeur du Luberon, massif montagneux français peu élevé qui s'étend d'est en ouest entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, limité au Sud par la Durance, et qui comprend trois massifs montagneux : le Luberon oriental, le Grand Luberon et le Petit Luberon. Il est encadré par le Parc naturel régional des Alpilles au sud-ouest et le Parc naturel régional du Verdon à l'est (cf. Carte 4).

Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité ainsi qu'un patrimoine architectural (de pierres sèches notamment) et paysager de grande valeur, ce qui lui a valu son inscription, en 1997, au réseau mondial des réserves de biosphère (MAB) de l'UNESCO.

Les missions du Parc naturel régional du Luberon sont dictées par sa charte établie pour la période 2009-2021.

Sites des Ocres et du Luberon oriental

Deux sites pilotes ont été sélectionnés: le secteur des Ocres de Roussillon et celui du Luberon oriental à Villeneuve (cf. carte 6). Ils sont mobilisés en fonction des enjeux en matière de protection contre les incendies, de valorisation des peuplements forestiers et de la préservation de la biodiversité (plus de détails dans le compte rendu du 2ème séminaire).

Projet pilote

Sur le Luberon, le projet QUALIGOUV se décline en huit étapes :

- Étape 1 : Identification des sites pilotes.
- Étape 1': Mobilisation des relais locaux.
- Étape 2 : Diagnostic du milieu naturel et humain : atouts, contraintes et enjeux.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- Date de création : 1997
- ▶ Population: 170 000 habitants
- ▶ Superficie: 1850 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 72
- \blacktriangleright Principales villes (et villes-porte) : Cavaillon,

Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier

- ▶ Proximité agglomérations : 10 km d'Avignon, d'Aix en Provence, 30 km de Marseille, 30 km d'Orange
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, céréales, maraîchage, viticulture, lavande...) et élevage
- ▶ Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, Réserve Man and Biosphere...)

- Étape 3 :Diagnostic de la propriété foncière et "profilage" des propriétaires.
- Étape 4 : Concertation (acteurs locaux et filière) et objectivation des enjeux collectifs et des contraintes socio-culturelles / installation d'outils de concertation.
- Étape 5 : Définition des règles locales de gouvernance à forme juridique de regroupement, formalisation des orientations de gestion, certification.
- Étape 6 : Mise en œuvre de la gestion et contractualisation des approvisionnements.
- Étape 7 : Evaluation et dispositif de suivi technique, environnemental et socio-culturel.
- Étape 8 : Diffusion des résultats et capitalisation à échelle locale (Charte forestière du Parc du Luberon, projet QUALIGOUV).

L'organisation de certains évènements grand public, tels que le festival "Les 4 saisons de la forêt" font également partie des acivités menées par le Parc dans le cadre du projet QUALIGOUV.

Par ailleurs, le Parc naturel régional du Luberon dispose d'un martéloscope et d'une certaine expérience en la matière et peut ainsi apporter une expertise précieuse sur le sujet à l'ONF qui projette la mise en place d'un tel équipement sur son site dans le cadre du projet.

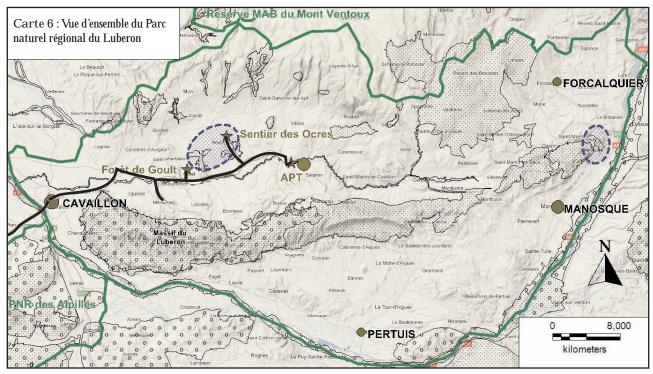
Présentation des espaces forestiers

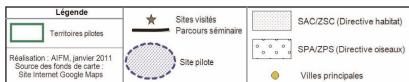
- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 950 km² (51%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus halepensis, Pinus sylvestris, Quercus pubescens, Cedrus atlantica
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'oeuvre
- ▶ Statut foncier : 72% privé ; 28% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Oui
- ▶ Commissions thématiques : "Forêt et espaces naturels" dont les actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2009-2021) et Chartes forestières de territoire "PNR du Luberon" et "Montagne de Lure"
- ▶ SIG: Oui (<u>www.atlas-parcduluberon.com</u>)

Pour plus de détails, se reporter au cahier d'étape n°1 (pages 30 à 33).









Office national des forêts Office National des Forêts

Site web:

http://www.onf.fr/mediterranee/

Contact:

M. Philippe BOURDENET philippe.bourdenet@onf.fr

Présentation du partenaire

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'Office national des forêts (ONF) a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat.

L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous types de clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.

L'ONF est dirigé par un Conseil d'administration dont le champ de compétences est défini par le Code forestier. Son président et ses membres sont nommés par décret du Gouvernement. Son directeur général est nommé en Conseil des ministres.

L'ONF est organisé en 9 directions territoriales et 5 directions régionales, 50 agences, 9 agences travaux et plus de 500 unités opérationnelles. L'ONF Méditerranée est la direction territoriale partenaire du projet QUALIGOUV. Celle-ci intervient sur les onze départements des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Face aux menaces, en particulier d'incendies et d'érosion, l'ONF Méditerranée intervient en amont en intégrant la prévention des risques dans les documents d'aménagement, en mettant en place et en entretenant des équipements de protection spécifiques pour la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et pour la Restauration des terrains de montagne (RTM).

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 1990
- ▶ Population : 5 habitants en zone centrale, 38 000 habitants si l'on inclut la zone de coopération
- ▶ Superficie : 21 km² (zone centrale), 268 km² (incluant la zone tampon), 894 km² (incluant la zone de coopération)
- Nombre de municipalités : 34
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Carpentras, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km de Carpentras
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, lavande, viticulture, truffes...), élevage
- ▶ Autres : Site inscrit ; Arrêtés de protection de Biotope ; Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ; Réserve de Biosphère (MAB) ; Sites "Natura 2000" ; Réserves biologiques intégrales ; projet de création d'un Parc naturel régional

Réserve de Biosphère du Mont Ventoux (cf. Carte 7)

Le Mont Ventoux ("Le Géant de Provence") est situé au nord de la région provençale et empiète sur une partie du Département de la Drôme, en Région Rhône-Alpes (cf. Carte 4). Ses caractéristiques bioclimatiques et l'empreinte de son histoire induisent des enjeux variés en termes d'usage des ressources naturelles et d'aménagement au sens large.

Cette préoccupation doit évidemment trouver un prolongement concret en matière d'aménagement forestier, et sous-tendre les différentes actions que le gestionnaire doit mener à bien sur la zone avec des partenaires multiples et variés.

Durant des siècles, les forêts du Ventoux ont été exploitées pour la production du charbon, l'élevage et le bois d'œuvre jusqu'à se trouver entièrement dénudées à la fin du XVIIIème siècle.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la montagne est devenue une "région de thym et de lavandes". Les sols ne sont plus structurés par les racines d'arbres et la montagne ne retient plus sa masse. Des glissements de terrain emportent routes et villages. Les grands travaux de RTM impulsés par l'administration des Eaux et Forêts sont alors entrepris par l'ONF. Ils dureront plus d'un demi-siècle.

La diversité des milieux gérés par l'ONF s'explique par l'originalité de cette montagne qui, en dépit d'une altitude modeste (1 909m), présente un gradient d'altitude depuis les formations végétales à chêne vert typiquement méditerranéennes jusqu'aux pelouses d'altitude présentant des affinités alpines marquées. On dénombre ainsi plus de 1 200 espèces végétales distribuées sur 5 étages de végétation, dont un grand nombre sont protégées, rares et endémiques.

Les enjeux majeurs de ce massif sont les suivants :

- Protection des sols.
- Production de bois.
- Protection des habitats et des espèces.
- Tourisme, loisirs et accueil du public.

du public.

La gestion du site est assurée par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

Depuis 1996, un comité de gestion regroupe élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, etc. Il assiste la structure coordinatrice dans ses choix. Ce Comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, pour le soutien au développement économique durable, ou encore pour l'éducation.

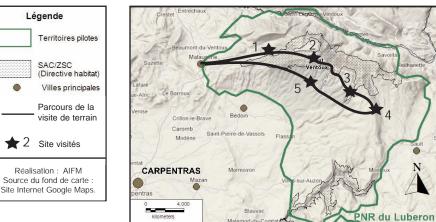
Par ailleurs, un programme-cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du Comité de gestion, décline les problématiques de recherche prioritaires. Il est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de biosphère.

Présentation des espaces forestiers

- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière : 150 km² en incluant la zone centrale et la zone tampon (56%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus halepensis, Quercus ilex, Cedrus atlantica, Fagus sylvatica, Pinus uncinata
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'œuvre
- ▶ Statut foncier : 25% privé ; 75% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- $lackbox{ }$ Comité scientifique ou technique : Oui
- ▶ Commissions thématiques : Oui, dont le Comité de gestion
- ▶ Documents cadres : Un Plan de massif sera prochainement élaboré dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur Parc naturel régional
- SIG: Oui



Carte 7 : Vue d'ensemble de la réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Projet pilote

Le projet pilote de l'ONF s'articule autour de plusieurs actions qui contribuent à optimiser la gouvernance et la qualité de la gestion forestière.

Un premier travail consiste à étudier la ressource en bois d'œuvre et en bois-énergie.

Un outil de gouvernance, le martelloscope⁵, est expérimenté pour informer et former un public diversifié à la gestion sylvicole intégrée (Site 1, Carte 7).

Un autre volet concerne la mise en place d'îlots de sénescence censé permettre une évolution naturelle de certaines parties de la forêt (Site 4, Carte 7).

Enfin, un chantier de débardage à cheval est expérimenté comme une alternative au débardage mécanique sur ce terrain accidenté et riche en biodiversité (Site 5, Carte 7). Un tri qualitatif et une valorisation différenciée des grumes en bois d'œuvre est effectuée. Le bois est exploité "en régie", en lien direct avec des acheteurs locaux.

Des bilans économiques et environnementaux seront réalisés pour chaque chantier afin d'évaluer leur pertinence et efficacité.

Plus de détails sont disponibles dans la partie "Avancement du projet et résultats partiels", pages 23 à 21

Pour visualiser le martelloscope numérique développé en Haute-Savoie : http://www.megeve.com/martelloscope/.





^{5 -} Dans une parcelle forestière, l'ensemble des arbres est numéroté et répertorié dans une base de données suivant son espèce, son nom, sa valeur écologique... Les arbres à couper sont cochés sur une liste qui est entrée dans un programme informatique. Celui-ci calcule combien d'espèces sont coupées, quels dégâts cela entraîne... C'est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui est utilisé dans les collèges, par les étudiants, etc.

Generalitat Valenciana



Site web: http://www.cma.gva.es/intro.htm

Contact: Eng. Jorge SUAREZ suarez jor@gva.es

Présentation du partenaire

La Generalitat Valenciana, regroupant toutes les institutions autonomes dans la Région de Valence, participe au projet QUALIGOUV à travers la Direction générale de la Gestion du Milieu Naturel, responsable des politiques de gestion forestière, de la chasse, de la pêche, de la biodiversité et des impacts environnementaux, de la gestion des espaces naturels protégés et de la prévention des incendies de forêt.

Le Service de Prévention des incendies et de Santé des forêts a la responsabilité directe du projet. Son rôle habituel concerne la prévention des incendies de forêt, la surveillance fixe et mobile, le renforcement du volontariat, le développement d'une sylviculture préventive, la création d'infrastructures de prévention, la réalisation de rapports statistiques et de recherche des causes d'incendies et la santé des forêts.

Toutes ces fonctions sont exercées dans les espaces forestiers de toute la région de Valence (plus de 1 million d'hectares) et indépendamment du statut de la propriété (publique ou privée). Cependant, les zones forestières incluses dans le réseau de parcs naturels de la Generalitat Valenciana constituent les zones prioritaires pour les actions de prévention des incendies de forêt.

C'est dans ce double contexte, de parcs naturels et de prévention des incendies de forêt, que se concentrent les actions du projet QUALIGOUV pour la Région de Valence. Le Service de Prévention des incendies a déjà une expérience significative dans ce domaine puisqu'il développe, depuis des années, des actions de planification de la prévention des incendies de forêt dans les espaces naturels protégés, contribuant à l'amélioration de leur gouvernance.

En outre, le Service a également une expérience dans des projets similaires de coopération avec différents partenaires européens parmi lesquels le projet Recoforme "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" (Interreg IIIB Medocc).

Localisation et présentation des territoires pilotes

La Région de Valence est située sur la côte orientale de la péninsule ibérique. C'est une région diversifiée avec un fort caractère méditerranéen et une vaste étendue d'espaces naturels et forestiers (plus de 53% de la surface régionale). La forêt est majoritairement privée à l'échelle de la région (67%).

La Generalitat Valenciana a proposé le réseau de parcs naturels de la province de Valence comme territoires pilotes (cf. Carte 8), avec un accent particulier sur les parcs suivants : Chera - Sot de Chera et Puebla de San Miguel qui sont les plus récents, Turia et Serra Calderona qui sont les plus proches de la zone métropolitaine de Valence, agglomération de plus de 1,5 millions d'habitants).



Carte 8 : Localisation des territoires pilotes dans la région de Valence

Parc naturel de Puebla de San Miguel

Le Parc de Puebla de San Miguel (cf. Carte 9) a été l'objet de la visite de terrain le 20 octobre 2010 à l'occasion du séminaire de Valence.

Les point marquants de cette visite (étoiles sur la carte) ont été : 1 = Micro-réserve Las Blancas ; 2 = Mirador El Bueno ; 3 = Micro-réserve Pino Vicente ; 4 = Observatoire El Gavilan.

Date de création : 2007
 Population : 66 habitants
 Superficie : 64 km²

Nombre de municipalités : 1

 \blacktriangleright Principales villes (et villes-porte) : Puebla de San Miguel

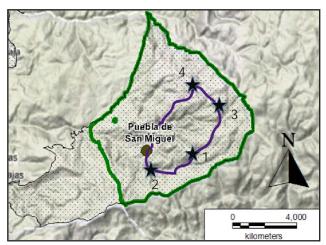
▶ Proximité agglomérations : 160 km de Valence, 100 km de Requena, 50 km de Teruel

▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, travaux forestiers, tourisme

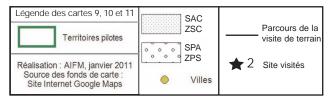
▶ Couverture forestière du Parc : 59 km² (92%)

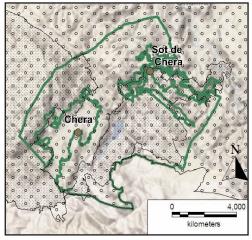
▶ Principales essences forestières du site pilote : Juniperus thurifera, Taxus baccata, Pinus nigra, Pinus silvestris

▶ Statut foncier : 13% privé ; 87% public



Carte 9: Vue d'ensemble du Parc naturel de Puebla San Miguel





Carte 10 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Chera-Sot

Parc naturel Chera - Sot de Chera

Le relief du Parc Chera-Sot de Chera (cf. Carte 10) est très accidenté et montagneux, situé sur une faille sismique. Il s'agit du premier parc géologique dans la région. Malgré les incendies de forêt qui ont affecté la région, il constitue une représentation importante de la forêt méditerranéenne.

▶ Date de création : 2007▶ Population : 1 000 habitants

▶ Superficie: 65 km²

Nombre de municipalités : 2

▶ Principales villes (et villes-porte) : Chera, Sot de Chera

 \blacktriangleright Proximité agglomérations : 80 km de Valence, 20 km de Requena

▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme

▶ Couverture forestière du Parc : 59 km² (90%)

▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus pinaster, Pinus halepensis, Quercus rotundifolia, Quercus faginea, Taxus baccata

▶ Statut foncier: 8% privé; 92% public

Parc Naturel Serra Calderona

Le Parc de Serra Calderona (cf. Carte 11) est situé à quelques kilomètres de la ville de Valence, et possède l'une des forêts méditerranéennes les mieux conservées, couvrant plus de 45 000 hectares.

► Date de création : 2002 ► Population : 97 000 habitants

▶ Superficie : 180 km²

Nombre de municipalités : 18

▶ Principales villes (et villes-porte) : Serra

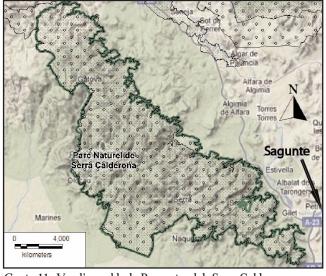
 \blacktriangleright Proximité agglomérations : 50 km de Valence, 20 km de Segunte

▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme

▶ Couverture forestière du Parc : 158 km² (88%)

▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus pinaster, Pinus halepensis, Quercus ilex, Quercus suber

▶ Statut foncier : 64% privé ; 36% public



Carte 11 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Serra Calderona









Carte 12 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Turia

Parc naturel de Turia

Le Parc de Turia (cf. Carte 12) est une rencontre entre deux reliefs différents : la péninsule ibérique et la plaine de la rivière Turia. Cette union crée un paysage très varié, avec une remarquable diversité des habitats à haute valeur écologique.

Date de création : 2007Population : 200 000 habitants

▶ Superficie : 46 km²

ightharpoonup Nombre de municipalités : 9

▶ Principales villes (et villes-porte) : Manises, Paterna, Riba-roja, l'Eliana, Vilamarxant et Pedralba

▶ Proximité agglomérations : 5 km de Valence, 10 km de Liria

▶ Principaux secteurs économiques : Services, tourisme

Couverture forestière du Parc : 27 km² (59%)
 Principales essences forestières : Pinus halepensis

▶ Statut foncier : 50% privé ; 50% public

La gestion des Parcs naturels est de la compétence exclusive de la Generalitat Valenciana à travers sa Direction générale correspondante. Chaque Parc dispose d'un Directeur de conservation désigné par le Ministère régional de l'environnement et qui prend les décisions relatives à la gestion. Un Comité directeur, organe collégial à caractère exclusivement consultatif, se réunit périodiquement pour prendre connaissance des actions réalisées ou prévues dans le Parc. Il est composé des représentants des municipalités, des différents départements de la Generalitat Valenciana, des universités, des syndicats, des associations environnementalistes, des sociétés de chasse, etc.

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées dans la Région de Valence

▶ Comités scientifiques ou techniques : Oui

▶ Commissions thématiques : Oui

▶ Documents cadres : Plan de gestion des ressources naturelles (PORN), Schéma directeur pour les usages et la gestion (PRUG), Plan de prévention des incendies dans les Parcs naturels (en cours)

▶ SIG: Oui

Projet pilote

Dans la continuité de Recoforme, la Generalitat souhaite améliorer la planification de la gestion forestière pour faire face à des enjeux et des intérêts parfois contradictoires sur des territoires sensibles.

Dans un premier temps, un Plan de prévention des incendies dans les espaces protégés sera élaboré dans les Parcs de Chera – Sot de Chera et Puebla de San Miguel à travers une démarche participative. Ces plans seront ensuite traduits au niveau local (Plan local de prévention des incendies, guide méthodologique pour l'élaboration des Plans locaux).

En complément de cela, les premières actions concrètes seront mises en œuvre sur les Parcs périurbains de Turia et de Sierra Calderona qui disposent déjà d'un Plan. Cela permettra de vérifier l'efficacité de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration des Plans.

Pour plus de détails, se reporter au cahier d'étape n°2, pages 30 à 38.

Province de Tarente



Site web:

http://www.provincia.taranto.it/

Contact:

Dott. Antonio MONACO antonio.monaco@provincia.ta.it

Présentation du partenaire

La Province de Tarente appartient à la Région des Pouilles située dans l'extrême sud-est de l'Italie (cf. Carte 13). La Région des Pouilles a une superficie de 19 458 km², pour une population d'environ 4 millions d'habitants. Les espaces protégés (Parcs nationaux, régionaux, sites Natura 2000, réserves...) correspondent à 13% de la superficie régionale.

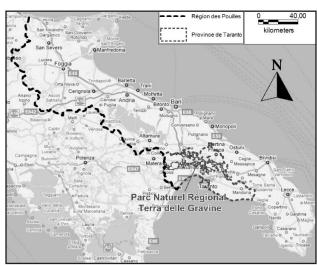
Le département "Aires protégées" de la Province de Tarente, organisme provisoire de gestion du Parc naturel régional "Terra delle Gravine" institué par la loi régionale 18/2005, est en charge des compétences et missions suivantes :

- Élaboration et réalisation du plan de gestion du Parc.
- Promotion de la gestion du Parc.
- Réglementation des activités à développer dans le Parc.
- Élaboration et réalisation des plans de gestion des Sites d'intérêt communautaire.
- Conception et exécution des interventions à réaliser dans les aires protégées conformément au POR (Programma operativo regionale) de la Région des Pouilles.

Parc naturel régional "Terra delle Gravine"

Le Parc régional est situé sur le versant méridional des Murges du sud-est en face de la mer Ionienne. C'est l'aire protégée la plus grande de toutes les Pouilles. Le territoire a été profondément creusé par les rivières au régime torrentiel, ce qui a donné lieu à des canyons appelés "gravines" (gorges).

Le périmètre du Parc, extrêmement découpé et hétérogène, avec des secteurs séparés les uns des autres sans continuité, ne fait qu'aggraver la difficulté de la gestion et de la gouvernance de cet espace où les intérêts divergents sont significatifs (cf. Carte 14). La zone



Carte 13 : Localisation du territoire pilote dans las Région des Pouilles

"centrale" se distingue de la zone "tampon de protection" par des règles de gestion plus strictes.

Le site pilote du projet est situé majoritairement sur la Commune de Laterza et s'étend sur environ 75 km² comprenant notamment la "Gravine di Laterza".

Les habitats naturels d'intérêt sont représentés par des prairies thermo-xérophiles, des maquis et maquisforêts thermo-xérophiles et thermo-xérotolérants, des maquis et maquis-forêts mésophiles, et des forêts thermo-xérophile avec un sous-bois dense dominé par Pistacia lentiscus L.

La Province est la gestionnaire provisoire du Parc créé en 2005. Cependant, cette création officielle n'a été que peu concertée avec les acteurs locaux et quelques communes se sont désengagées, ce qui rend la gestion de ce territoire très morcelé encore plus difficile.

De plus, la planification de la gestion générale et de la gestion forestière de cet espace reste à définir pour répondre à des enjeux prioritaires de maîtrise de la fréquentation et de gestion durable des ressources.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 2005
- ▶ Superficie : 280 km² (dont 80% en zone centrale) ; site pilote : 75 km² (dont 50 km² en zone centrale)
- ▶ Nombre de municipalités : 13
- ▶ Principales villes (et villes-porte): Laterza, Ginosa, Castellaneta, Mottola, Palagianello, Martina Franca, Crispiano, Palagiano, Massafra, Statte, Montemesola, Grottaglie, S. Marzano, Villa Castelli
- ▶ Proximité agglomérations : 60 km de Tarente, 20 km de Matera, 40 km de Massafra
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture et élevage
- ▶ Autres : Sites Natura 2000 "Area delle Gravine", "Murgia di Sud-Est", "Gravine", Oasi WWF "Monte S. Elia", Oasi LIPU "Gravina di Laterza"





Présentation des espaces forestiers

- ▶ Couverture forestière régionale : 1 800 km²
- ▶ Couverture forestière du site : 47 km² (62% correspondant approximativement à la zone centrale)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus trojana, Q. ilex, Q. pubescens, Pinus halepensis
- ▶ Principales valorisations forestières : Tourisme et bois de feu (chauffage, charbon pour pizzerias, viandes fumées)
- ▶ Statut de la propriété forestière : 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

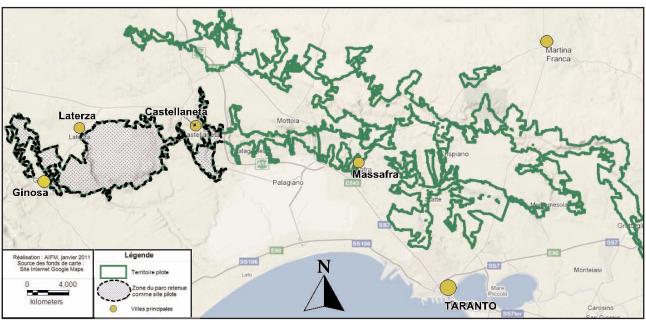
- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : Non
- ▶ Documents cadres : Non, il n'existe pas encore d'outils de mise en œuvre comme un plan de gestion ou un plan de développement socio-économique
- ▶ SIG: Oui

Projet pilote

Sur la zone pilote de Laterza (75 km² dont une partie relève de la zone centrale et une partie de la zone tampon de protection), un diagnostic territorial détaillé et des enquêtes, suivis d'une démarche de concertation pour définir collectivement un plan de gestion à moyen terme du site (et, plus largement, de l'ensemble du Parc), sont réalisés.

Par ailleurs, des documents de communication grand public (Système d'information géographique en ligne, clips vidéo...) sont mis en place par le spin-off For.rest.med.

Pour plus de détails, se reporter au cahier d'étape n°2, pages 23 à 29.



Carte 14: Vue d'ensemble du Parc naturel Terra delle Gravine

WWF Mediterranean Program Office



Site web:

http://wwf.panda.org/what we do/where we work/mediterranean; http://www.pt

Contact:

 $\begin{array}{l} D^{ssa} \; Marzia \; VENTIMIGLIA \\ \underline{mventimiglia@wwfmedpo.org} \end{array}$

Présentation du partenaire

Créé en 1961, le WWF (World wildlife fund for nature) est la première organisation non gouvernementale mondiale de protection de la nature et de l'environnement en général. Avec plus de 4 000 techniciens et 12 000 programmes de protection, il intervient dans plus de 90 pays.

L'organisation témoigne d'une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés : communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales...

La mission du WWF est d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète. Pour cela, les programmes du WWF sont structurés selon les thèmes d'action prioritaires suivants : changement climatique, pollutions chimiques, modes de vie durables, outremer, espèces menacées, forêts, eaux douces, océans et côtes, agriculture et éducation à l'environnement.

L'objectif du WWF Mediterranean programme office (WWF MedPO), partenaire du projet, est de conserver les richesses naturelles de la Méditerranée et de promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour le bénéfice de tous.

Les programmes de conservation sont développés dans les écorégions qui ne sont pas couvertes par les organisations nationales du WWF. Les 4 écorégions



Carte 15 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Alentejo

méditerranéennes dans lesquelles le WWF MedPO œuvre sont les suivantes :

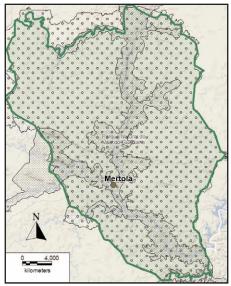
- Les basses terres du sud-ouest de la péninsule Ibérique et du nord-ouest du Maroc.
 - Les montagnes, les côtes et les mers d'Afrique du Nord.
 - Les Balkans occidentaux.
 - Le sud de l'Anatolie et le Moyen-Orient.

Présentation et localisation des territoires pilotes

Les sites pilotes se situent au Portugal (les deux régions protégées incluses dans des parcs et/ou des sites Natura 2000 sont riches en forêts de chênes, principalement en chênes-liège et en chênes verts) et en Italie (ces deux sites sont des réserves "Oasi", propriétés du WWF Italie).

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées du Portugal

Au Portugal, les acteurs-clé pour la gestion des espaces naturels protégés sont les associations forestières et les structures administratives telles que l'Autorité forestière nationale (AFN) et l'Institut pour la conservation de la nature et de la biodiversité (ICNB). Près de 90% de la superficie forestière est privée, ce qui confère aux associations de propriétaires forestiers un rôle de conseil et d'expertise technique majeur pour la gestion forestière. L'AFN est responsable de la mise en œuvre de la législation en matière de gestion forestière, ainsi que de la gestion des espaces publics. L'ICNB est l'autorité nationale portugaise dédiée aux espaces naturels protégés. Sur le Bassin versant du Tejo et Sado, ces deux structures essaient d'élaborer des plans de gestion concertée avec les autres acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, municipalités...).



Carte 16: Parc naturel Vale do Guadiana





Carte 17 : Vue d'ensemble de la réserve Oasi Monte Arcosu (Sardaigne)





Données communes aux sites pilotes de la Région Alentejo (cf. Carte 15)

▶ Couverture forestière régionale : 31 551 km² (53%)

▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Bassin hydrographique du Tejo y Sado

▶ Population: 1 285 000 habitant

▶ Superficie: 11 700 km²

Nombre de municipalités : 34

▶ Principales villes : Santarém Setubal

▶ Couverture forestière du Parc : > 60%

▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus suber, Pinus pinaster, Pinus pinea, Eucalyptus globulus

▶ Statut foncier : 85% privé ; 15% public

Parc naturel Vale do Guadiana (cf. Carte 16)

Date de création : 1995

▶ Population : 4 000 habitants

▶ Superficie: 776 km²

Nombre de municipalités : 4

▶ Principales villes (et villes-porte) : Mertola, Serpa, Mina de S. Domingos

▶ Proximité agglomérations : 60 km de Beja

▶ Couverture forestière du Parc : > 60%

▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus rotundifolia

▶ Statut foncier : 90% privé ; 10% public

Région Toscane

▶ Couverture forestière régionale : 10 860 km² (47%)

▶ Principales valorisations forestières : Chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve Oasi WWF du Bosco Rocconi

▶ Date de création : 1995
 ▶ Population : 0 habitants

▶ Superficie: 1,4 km²

Nombre de municipalités : 2

 \blacktriangleright Principales villes (et villes-porte) : Roccalbegna et Semproniano

▶ Proximité agglomération : 50 km de Grosseto

▶ Couverture forestière du Parc : > 40%

▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus ilex,.Phillyrea latifolia, Erica arborea

▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du WWF)

Depuis 2008, le Parc naturel Vale do Guadiana dispose d'un Plan de gestion élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs concernés. Il complète ainsi le Plan directeur stratégique, ce qui permet de préciser les modalités de gestion par secteur.

Région Sardaigne

▶ Couverture forestière régionale : 12 132 km² (50,3%)

▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve Oasi WWF du Monte Arcosu

Date de création : 1985

▶ Population : 0 habitant

▶ Superficie: 36 km²

Nombre de municipalités : 3

▶ Principales villes (et villes-porte) : Uta, Assemini,

iliqua

▶ Proximité agglomération : 20 km de Cagliari

▶ Couverture forestière du Parc : > 80%

▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus ilex, Q. suber, Arbutus unedo, Rhamnus alaternus, Phillyrea latifolia, Erica arborea

▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du WWF)

Projet pilote

Au Portugal, le WWF est actif grâce à une équipe qui travaille principalement sur les écosystèmes forestiers. WWF a lancé la certification FSC au Portugal et a contribué à l'interprétation nationale du concept de "Forêt à haute valeur de conservation".

Le WWF s'intéresse plus particulièrement à la qualité de la gestion forestière mise en œuvre dans les aires protégées afin d'améliorer leur financement par la certification, la valorisation des services écosystémiques, la gestion, la restauration et l'accueil du public :

- Développement du concept de High Conservation Value Forests (HCVF) et cartographie SIG localisant les attributs des HCVF dans les sites pilotes portugais.
- Production de rapports sur l'application du concept HCVF dans les sites pilotes portugais.
- Application du Plan d'Action de Conservation participatif dans les sites pilotes italiens.
- Compilation d'une boîte à outils web synthétisant les principaux outils de conservation disponibles pour la gestion des forêts dans les espaces protégés et leur mode d'emploi.

Plus de détails sont disponibles dans "Avancement du projet et résultats partiels", pages 32 à 38.

Avancement du projet et résultats partiels

Projet de l'Office national des forêts

(5° séminaire, France, 24-27 mai 2011)

L'Office national des Forêts (ONF) a organisé, conjointement avec l'AIFM, le cinquième séminaire technique du projet qui s'est déroulé du 24 au 27 mai 2011 sur le Mont Ventoux, site pilote de l'ONF, et à Marseille. En tant que gestionnaire des forêts publiques, dominantes sur le site, l'ONF a pu expérimenter, a l'échelle d'un massif marqué par plusieurs statuts de protection, diverses méthodes et initiatives de gestion et de gouvernance participative que les partenaires ont eu l'occasion d'observer lors de la visite de terrain du premier jour (cf. ci-après). L'ONF a ensuite bénéficié du regard des partenaires sur ses activités au cours des débats en plénière et au sein du peer group.

Réserve Man and Biosphere du Mont Ventoux

Le Mont Ventoux (le "Géant de Provence") est situé au nord-ouest de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il présente des conditions bioclimatiques diversifiées, échelonnées sur un gradient altitudinal important, ainsi qu'un passé chargé d'histoire dont témoigne une forte empreinte culturelle locale.

Les forêts du Ventoux ont été intensément exploitées durant des siècles, notamment pour la production de charbon, l'élevage et le bois d'œuvre, à tel point que ses versants se sont trouvés entièrement dénudées à la fin du XVIII° siècle. Au XIX° siècle, la montagne est appelée "région de thym et de lavandes". Les sols ne sont plus structurés par les racines des arbres et des glissements de terrains ou coulées de boues font des ravages. A la fin du XIX° siècle, d'énormes travaux de Restauration des terrains de montagne (RTM) sont entrepris par l'ONF, s'étalant sur plus d'un demi-siècle.

Malgré son altitude modeste (1 909 m), cette montagne se caractérise par un important gradient de végé-



Photo 1 : Seul le sommet a conservé un aspect dénudé, tandis que les versants ont été entièrement reboisés.

tation, partant des formations à Chêne vert typiquement méditerranéennes jusqu'aux pelouses d'altitude se rapprochant davantage des milieux alpins. Pinèdes, cédraie, chênaie pubescente ou encore hêtraie sapinière se côtoient et se succèdent. Plus de 1 200 espèces végétales ont été identifiées, dont certaines sont protégées, rares et/ou endémiques⁶, distribuées sur cinq étages de végétation.

Le martéloscope, un outil de gestion et de pédagogie

Définition

Le martéloscope est un outil sensibilisateur innovant, visant à initier divers acteurs à la gestion sylvicole. Ce dispositif, qui existe depuis environ 10 ans, est mis en oeuvre dans un but pédagogique à l'attention des collèges, des étudiants, des professionnels de la forêt, des visiteurs, etc.

Les conditions d'éligibilité d'un peuplement pour l'implantation d'un martéloscope sont les suivantes :

- L'accessibilité de la parcelle et un cheminement aisé (pente modérée, sous-étage pas trop dense).
- Une structure de peuplement qui pourrait justifier une coupe, mais où aucune intervention n'a encore été prévue dans le plan d'aménagement en vigueur.

^{6 -} Voir, à ce sujet, le n°XXVIII de la revue *Forêt Méditerranéenne* du 4 décembre 2007, *Le Mont Ventoux*, 150 p. photos, cartes, schémas, bibliographie.

- Un peuplement diversifié en termes d'essences et d'âges avec une stratification verticale.
- L'expression visible d'une dynamique des essences (ici, la régénération naturelle de la hêtraie sapinière).
- L'illustration de l'intérêt potentiel de la prise en compte de la biodiversité en sylviculture.
- La présence d'enjeux économiques (rentabilité potentielle d'une coupe, problématique des prix et des débouchés).
- Autres caractéristiques (paysage remarquable, truffières, zone de chasse, risque incendies, etc...).

L'expérience de l'ONF

Le site sélectionné, en versant nord du Mont Ventoux, se caractérise notamment par une pente moyenne, une mixité d'essences (Pin noir, Pin à crochet, Hêtre, Sapin pectiné...) et une régénération vigoureuse du Sapin et du Hêtre. Il s'agit d'un peuplement sous-exploité (peu d'interventions sylvicoles).

Sur une parcelle de 0,5 ha, 287 arbres de plus de 12,5 cm de diamètre (mesuré à 1,30 m du sol) ont été numérotés et géoréférencés. Pour chacun d'entre eux, les participants, par groupes de 2 ou 3, sont invités à décider de leur coupe ou de leur conservation en précisant la raison de leur choix à l'aide d'une carte localisant chaque arbre et d'une grille d'indicateurs. Chaque groupe peut avoir sa propre stratégie en fonction d'un objectif défini : coupe de régénération, de production, de valorisation... Il faut donc, pour chaque arbre, se poser les bonnes questions en fonction de cet objectif.

Certains arbres ont une grande importance. Par exemple, on peut choisir de conserver tel arbre pour son rôle de porte-graines en vue de favoriser la régénération, ce qui implique de "nettoyer" en éclaircissant



Photo 2 : Préparation de l'exercice du martéloscope avec les participants du cinquième séminaire.

autour, ou bien parce qu'il présente un potentiel intéressant en termes de croissance pour le bois d'œuvre. On pourra en revanche décider de couper tel autre pour des raisons de santé du peuplement, pour favoriser la pénétration de la lumière, anticiper sur un possible dépérissement (par exemple le Mélèze, menacé par le changement climatique) ou tout simplement pour rentabiliser la coupe du fait de la qualité de son bois.

La masse de bois sur pied⁷ est ici d'environ 160m³/ha. Ce n'est pas une zone très productive. À l'échelle globale de la parcelle, une coupe de conservation se matérialiserait, par exemple, en favorisant les hêtres, parmi lesquels on trouve les plus vieux arbres de la parcelle et qui sont garants d'une biodiversité plus importante.

Les forêts du Ventoux sont principalement issues de reboisements de pins sur ce secteur. Peu de coupes d'éclaircie ont été réalisées, ce qui explique que le diamètre des arbres soit limité malgré leur âge avancé (supérieur à 100 ans pour beaucoup d'entre eux). La diversification des essences est l'aboutissement de la dynamique naturelle avec le retour du Sapin pectiné.

La parcelle est actuellement classée en régénération. L'ONF prévoit, par conséquent, d'y supprimer le Pin à crochet pour favoriser le Hêtre et le Sapin et s'orienter vers une gestion en futaie irrégulière. Mais on pourrait aussi imaginer de couper ces derniers pour permettre la régénération naturelle du Pin en conservant certains porte-graines. Une révision du plan d'aménagement est prévue pour l'an prochain sur ce secteur.

Dans un passé encore récent, tout arbre mort était enlevé dans un souci "sanitaire". Aujourd'hui, l'ONF a pris conscience de l'importance de conserver certains arbres morts pour l'équilibre naturel du peuplement (habitat pour les oiseaux et les insectes, etc.).

Les données issues de l'exercice sont entrées dans un tableur Excel, mis au point par un ingénieur d'Agro-Paris-Tech, et analysées grâce au logiciel de modélisation "Capsis", mis au point par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Ce dernier est basé sur un système d'extrapolation dendrométrique qui permet de visualiser, en fonction du type de sylviculture choisie au cours de l'exercice, la structure du peuplement à l'horizon "année n + 40 ans", et ainsi de débattre de la pertinence des choix stratégiques retenus par chaque groupe⁸.

^{7 -} Arbres de diamètre supérieur à 15 cm. NB: il faut prélever environ 50 m³/ha pour qu'une coupe ne soit pas trop déficitaire.

^{8 -} Ce modèle est facile d'utilisation, mais il ne prend pas en compte certains éléments influents sur la croissance des arbres comme la biodiversité, par exemple. Le programme FIF ENGREF, développé par l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, permet de prendre en compte de multiples paramètres, mais il est d'une extrême complexité.

Problématiques de protection des espèces et des habitats, exemple d'un site Natura 2000 et de la station de ski du Mont Serein

Ce site permet d'illustrer, de façon simplifiée, deux problématiques non forestières importantes sur le Mont Ventoux, à savoir la fréquentation touristique et les enjeux de protection de l'environnement (Natura 2000, Programme LIFE).

Le Mont Serein (alt. 1500 m) héberge la Vipère d'Orsini, espèce protégée au niveau communautaire affectionnant les milieux ouverts et rocailleux (pelouses sèches, landes à Genévrier, lapiaz...). L'espèce est actuellement menacée par la fermeture du milieu. Des opérations de réouverture ont été conduites dans le cadre de Natura 2000 et du Programme LIFE. Une étude est en cours pour confirmer si l'espèce se réinstalle. Des éleveurs se sont engagés, dans le cadre des "contrats Natura 2000 agricoles", à faire pâturer chaque année leurs troupeaux sur le site afin de maintenir l'ouverture.

Les pistes de ski de la station du Mont Serein sont implantées sur des forêts communales non soumises au régime forestier. Certaines pistes étaient parsemées d'appointements rocheux. La direction de la station a décidé de les faire broyer. Une concertation avec des naturalistes, le Conservatoire-études des écosystèmes de Provence, l'ONF et d'autres acteurs a abouti à des mesures évitant les nuisances pour la vipère. La station a également recentré son réseau. La piste la plus excentrée a été abandonnée depuis 10 ans ; la régénération y est déjà bien visible.

D'autre part, une partie du site a été mise en défens (arrêté de protection de biotope dont la zone centrale s'étend du Mont Serein jusqu'au sommet du Mont Ventoux) pour la protection de la Vipère d'Orsini (interdiction de retourner les pierres, de camper, de cueillir les fleurs...), et des aménagements ont été réalisés (barrières limitant l'accès d'engins motorisés, panneaux explicatifs et de sensibilisation à l'attention des touristes). La zone est, en effet, très visitée, notamment dans un contexte où la station de ski tente de diversifier son offre en l'élargissant à des activités hors saison.

Concernant Natura 2000, le site est dirigé par un comité de pilotage, qui regroupe les différents acteurs (administrations, associations, gestionnaires...) et un conseil scientifique qui regroupe des experts en sciences naturelles et humaines. On retrouve ces mêmes structures pour la Réserve de biosphère, mais le nombre de participants est plus important pour cette dernière car la superficie est plus grande.

Une des problématiques locales est la superposition des dispositions réglementaires et la multiplicité d'instances de gestion qui en découle. En effet, le Code de l'environnement prévoit un comité de pilotage pour chaque site et chaque type/niveau de protection (Natura 2000, Réserve de biosphère, arrêté de biotope...), avec une liste des acteurs qui doivent impérativement y être représentés en proportion constante.

Le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), anime la gestion de la réserve de biosphère du Mont Ventoux et du site Natura 2000. Des réunions sont organisées en fonction de l'actualité locale. Par exemple, celui de la Vipère d'Orsini ne s'est pas réuni depuis 3 ans car cela n'était pas nécessaire, tandis que celui de Natura 2000 se réunit chaque année.

On peut y voir les limites de la gouvernance. La multiplicité des instances entraîne l'absentéisme récurent de certaines institutions qui ont parfois elles-mêmes insisté pour être associées aux démarches de concertation. La gouvernance demande de la rigueur et l'engagement assidu de tous les acteurs.

Par ailleurs, on pourrait penser que le Comité de pilotage du site Natura 2000 a un rôle davantage informatif que décisionnel. Toutefois, si certaines décisions font consensus, d'autres sont âprement débattues.

Suite à la rédaction du Document d'objectifs du site Natura 2000 (référence FR9301580), le Comité de pilotage désigne un animateur, en l'occurrence le SMAEMV, qui gère ensuite les questions de détail (en application des directives) tout en rendant des comptes au Comité de pilotage. Les budgets prévisionnels n'étant pas très détaillés, le Comité syndical du SMAEMV, composé d'élus locaux, dispose d'une certaine marge de manœuvre en matière de financements. Cela permet de gagner en efficacité dans les actions de terrain.



Photo 3: Le sommet du Mont Ventoux, vu ici depuis la station du Mont Serein, héberge le site Natura 2000 FR9301580.





Jeux d'acteurs associant divers usagers

Chasse et équilibres naturels

(Alain Jean, Président du Groupement d'intérêt cynégétique⁹)

Le Mont Ventoux se caractérise par une importante population de quatre grands mammifères (mouflons, chamois, chevreuils et cerfs) qui tendent à se développer et qui ont été soumis à des plans de chasse¹⁰. Ces derniers fixent, en fonction du résultat des comptages, le nombre d'animaux à prélever chaque année pour la régulation de la population. On élimine ainsi une partie de l'augmentation des populations.

Des problèmes occasionnels de surpopulation, peuvent causer des dégâts sur la forêt et sur les cultures, lorsque les fruits des bois viennent à manquer. Le Sanglier est notamment si abondant qu'il n'est pas soumis au plan de chasse et peut être abattu librement.

Le Chamois est un animal naturellement présent sur le Mont Ventoux. Son retour en nombre est favorisé par la déprise agricole entre les Alpes et le sud de la région. En revanche, certaines espèces, comme le Mouflon, ne sont pas indigènes. Elles ont cependant été protégées pendant 20 ans par une gestion minutieuse via un plan de chasse restrictif toujours en vigueur aujourd'hui.

Les rapports entre le grand public et les chasseurs se passent plutôt bien malgré la fréquentation touristique qui implique un risque accru. En revanche, le Groupement d'intérêt cynégétique est souvent confronté à des associations environnementalistes. L'échange n'est pas toujours courtois, mais il est important d'avoir l'occasion de débattre. Les écologistes sont invités à vérifier par eux-mêmes la validité des comptages et les données sur lesquelles se base l'élaboration des plans de chasse¹⁰.

Près d'un quart des forêts domaniales du Ventoux est classé "Réserve de chasse". L'ONF doit donc donner son autorisation et accompagner les chasseurs éventuels. Le reste est loué au Groupement d'intérêt cynégétique sous forme de concessions.

Il faut savoir que la chasse représente 60% des revenus globaux issus du territoire de la Réserve de biosphère. Le maintien de la chasse est une demande exprimée localement. On assiste au développement d'un "tourisme de chasse" sur le massif.

Le Groupement d'intérêt cynégétique est totale-

http://archasse84.over-blog.com/pages/reglement_ONF_Toulourenc-429672.html.

ment opposé à la création d'un Parc naturel régional sur le Mont Ventoux, notamment du fait de l'afflux supplémentaire de visiteurs qu'elle occasionnerait, malgré tout ce que cela comporte de positif.

Recherche forestière

(Philippe Dreyfus, chercheur en écologie des forêts méditerranéennes à l'INRA d'Avignon)

Le Ventoux est un véritable laboratoire d'étude des mécanismes de fonctionnement des peuplements forestiers, notamment pour les facteurs fonctionnels, les sols, etc. On y étudie également :

- les feux de forêt (dynamique, propagation...);
- la biologie des populations (génétique, adapta-
- l'écologie fonctionnelle (écophysiologie, dynamique des peuplements forestiers...).

On y trouve, par ailleurs, une parfaite graduation dans l'espace (gradient altitudinal) et dans le temps (évolution des peuplements), ce qui est une préoccupation importante dans le contexte actuel de changement climatique.

Le Pin sylvestre a été implanté dans diverses régions méditerranéennes comme essence de reboisement. Aujourd'hui, on observe le retour de peuplements mélangés. Cela rend la gestion plus complexe, mais présente un aspect qualitatif intéressant en matière de biodiversité résultant de la compétition entre les espèces.

Les effets du développement des herbivores (Cerf, Chamois...) sur la population forestière sont pris en compte, au même titre que ceux des insectes, mais sans être spécifiés dans les études. Un suivi spécifique existait mais il a été arrêté en 2007. En revanche, on constate, récemment, que des insectes attaquent les graines de cèdres notamment.

En matière de gouvernance, l'INRA conduit des études "multi-agents", prenant en compte des peuplements simplifiés. Par exemple, un projet intitulé FOR-GECO développe une approche de modélisation des dynamiques naturelles articulées avec une approche en sciences humaines qui pourrait parfaitement s'appliquer au Mont Ventoux.

L'INRA a également mis au point le logiciel de simulation nommé Capsis, utilisé pour le document de débriefing du Martéloscope. C'est un modèle intéressant, mais perfectible, d'autant que la demande des gestionnaires n'est pas toujours facile à cerner.

^{9 -} Le rôle du Groupement d'intérêt cynégétique est avant tout d'éviter les conflits. Il se réunit 10 fois par an. La fédération des chasseurs, les agriculteurs, l'ONF et d'autres acteurs y sont représentés.

^{10 -} Le plan de chasse fixe les quotas par espèces, ainsi qu'une "taxe d'abattage" (80 euros minimum pour un chevreuil, 150 pour un mouflon, par exemple).

Mise en place d'îlots de sénescence, cas d'une hêtraie mature

Origine et justification du projet

L'ONF a reçu, en 2009, une note de service de sa direction demandant la mise en place de mesures spécifiques de conservation de la biodiversité. Il s'agit, en particulier, de la mise en place de 3 à 5 % (selon les caractéristiques locales) de surface forestière peuplée de "vieux bois" dont au moins 1 % d'îlots de sénescence. Cette note impose par ailleurs de conserver au moins un arbre mort et deux anciens ou gros arbres par hectare.

Dans le cadre du projet QUALIGOUV, l'ONF du Mont Ventoux expérimente la mise en place d'îlots de vieillissement. A l'occasion du séminaire, une parcelle de 9 ha située en zone Natura 2000, nommée "le Fayet puant", au cœur de la forêt domaniale de Ventouret, a été visitée. Il s'agit d'une hêtraie ancienne (un comptage de cernes sur des arbres de diamètre similaire coupés dans une parcelle voisine atteste d'un âge de 110 ans).

Les arbres sont laissés en évolution spontanée jusqu'à effondrement par mort naturelle. En effet, certaines espèces sont inféodées à ce stade de grande maturité sylvicole et à ses manifestations telles les dendrotermes (cavités remplies d'eau). On estime que les vieux bois sont indispensables à la survie de 30% des espèces forestières dont beaucoup ont un intérêt patrimonial. C'est le cas de nombreux champignons lignivores, mais aussi de lianes, du lierre, de mousses (Androsace chaixii, Buxbaumia viridis...) et de lichens (Lobaria pulmonaria...). Les cavités offrent également refuge et nourriture à certains oiseaux (pics, Autour des palombes, mésanges, Hibou grand duc, Torcol fourmilier...), insectes remarquables (Lucane Cerf volant, Grand capricorne, Rosalie des Alpes) ou chauve-souris (Noctule de Leiser, Petit rhinolophe...).

Méthode

La mise au point de la méthode d'implantation des îlots a été réalisée en concertation avec de nombreux partenaires (naturalistes, SMAEMV, groupe "Forêt" des réserves Man & Biosphere, associations...).

Le critère principal retenu pour identifier les îlots potentiels est le diamètre des arbres, mais également :

- La maturité du peuplement avec présence de gros et/ou de vieux arbres.
- Les essences dominantes : préférence donnée aux espèces feuillues¹¹, locales, en mélange.
- 11 Il n'est pas évident de déterminer si les résineux sont plus ou moins favorables à la diversité d'insectes. On sait en revanche que le Pin noir et le Pin à crochet y sont moins favorables.

- La représentativité des peuplements du Ventoux.
- L'éloignement du peuplement de 25 mètres au minimum des accès et sentiers balisés.

Une fois ces critères établis, un long travail de repérage a été fait pour identifier les secteurs qui y correspondent le mieux.

Pour favoriser la continuité du milieu et limiter la fragmentation des habitats, les îlots sont positionnés de façon à ce que les zones exploitées n'isolent pas entièrement les zones laissées en évolution naturelle et permettent aux animaux de se déplacer facilement de l'une à l'autre. Les îlots jouent ainsi un rôle de corridors biologiques.

Aspects réglementaires et mesures de compensation

Sur ces espaces, aucune exploitation forestière ne sera réalisée au moins pendant les 30 prochaines années (date de révision du contrat Natura 2000) et sans doute davantage.

Plusieurs niveaux de protection existent pour les forêts publiques :

- À l'échelle du massif, il existe une Réserve biologique intégrale qui couvre 900 ha en versant nord.
- À l'échelle de chaque forêt, on trouve les îlots de vieillissement, visant à conserver des arbres au-delà de l'âge habituel de récolte, et les îlots de sénescence conservés jusqu'à effondrement des arbres.
- À l'échelle de la parcelle, on conserve ponctuellement des arbres "réservoirs de biodiversité" disséminés à raison d'un arbre mort et de 2 gros arbres par hectare.

Il existe des systèmes de compensation du manque à gagner pour les propriétaires en zone Natura 2000. En dehors de ces zones, les propriétaires peuvent prendre librement la décision de constituer un îlot sur leur terrain et d'en confier la gestion à l'ONF.



Photo 4 : La présence de gros arbres et de bois mort constitue la principale caractéritique d'un îlot de sénescence.





Suivi-évaluation et perspectives

Une fiche d'inventaire (cf. Annexe 2 du Compterendu complet du séminaire 5, téléchargeable sur le site www.qualigouveu, rubrique "Publications") à l'échelle de la parcelle, mise au point par le WWF, a été adaptée au contexte du Mont Ventoux pour déterminer la localisation des îlots de sénescence. Elle permet notamment d'évaluer le niveau de "naturalité" d'un peuplement (biodiversité, interventions humaines...) et d'identifier les habitats. Elle constitue également un état initial comparable en fonction des conditions locales qui permettra d'établir un suivi sur le long terme.

Reste à trouver les moyens opérationnels nécessaires à un tel travail de suivi. D'autre part, le protocole de mesure du bois mort est un processus très lourd à mettre en œuvre sur un massif hébergeant 500 ha d'îlots de sénescence. L'ONF se contente pour l'instant de la mise en place des îlots.

Le pas de temps idéal pour le suivi de ces îlots est celui des échéances de révision des plans d'aménagement forestier. Cependant, les modèles de plan pour la France préconisent un intervalle de 8 à 10 ans entre chaque révisions, alors que, en milieu méditerranéen, on pourrait se contenter d'un intervalle de 15 ans.

Les tâches restant à accomplir sont les suivantes :

- Sélectionner les îlots retenus par l'inventaire et les inscrire dans les plans d'aménagement forestier.
- Matérialiser ces îlots sur le terrain et déterminer le type de marquage, affiner la cartographie.
 - Poursuivre la concertation.
- En zone Natura 2000, identifier les îlots pouvant faire l'objet d'un financement et finaliser des contrats.
- Evaluer le futur réseau de vieux bois, en lien avec les autres dispositifs en faveur des vieux bois.

Valorisation locale du bois de Cèdre, le cas d'un chantier pilote sur la forêt communale de Bédoin

La cédraie de Bédoin est l'une des plus grandes d'Europe. Cette essence aujourd'hui emblématique du Mont Ventoux a été introduite au moment des grands reboisements RTM de la fin du XIX^{ème} siècle. La cédraie est aujourd'hui gérée en futaie régulière "par paquets" de 2 à 3 ha maximum (mosaïque de peuplement d'âges différents) et suivant un plan de gestion. Le Cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica) est actuellement l'essence la mieux valorisée sur le Ventoux (40 euros/m³ sur pied).

L'un des objectifs de QUALIGOUV était l'organisation d'une exploitation en régie¹² avec avance de trésorerie de la part des mairies en échange de la livraison du bois ébranché et trié par catégories de qualité (charpente et bardage). Le chantier est destiné à la construction d'une salle polyvalente à Mazan (maîtrise d'œuvre : commune de Bédoin) en bois de Cèdre local.

Un contexte a priori défavorable

La forêt méditerranéenne est connue pour sa faible productivité en bois et pour ses difficultés d'exploitation. La production de bois contribue peu à l'activité économique locale et la société civile se sent peu concernée.

Aujourd'hui, la forêt progresse et conquiert des espaces autrefois parcourus par le bétail, modifiant ainsi l'environnement et provocant la disparition de milieux ouverts favorables à certaines espèces (orchidées, Aigle de Bonelli, Vipère d'Orsini...). Les pouvoirs publics sont donc amenés à financer des opérations d'ouverture des milieux dont les coûts peuvent, pour partie, être absorbés par une valorisation des produits ligneux exploités.

Les charpentiers, menuisiers et constructeurs ont la volonté d'utiliser des bois locaux, mais il n'existe pas d'offre régulière et suffisante en bois sciés à proposer aux utilisateurs finaux.

Des propositions d'évolution

Les qualités des essences méditerranéennes comme le Pin d'Alep, le Chêne pubescent, le Cèdre de l'Atlas, le Pin noir ou à crochets sont méconnues et mal valorisées et elles doivent faire face à la concurrence des grandes productions d'Europe septentrionale.

L'une des pistes de débouchés est l'isolation des constructions pour laquelle la fibre de bois est désormais reconnue. Les coûts d'exploitation constituent, certes, un handicap, mais la plus-value générée et les circuits courts peuvent atténuer ces difficultés. La mise en place de labels de type "Bois des Alpes" ou de marques comme "Sud de France" constitue également une bonne piste de valorisation.

La meilleure solution consiste cependant à redonner au bois local la place qu'il a perdu dans la construction aussi bien en bois de structure ou d'ossature (en concurrence frontale avec les "bois du Nord") qu'en aménagement intérieur (cloisons, parquets en bois debout, parements, etc.) ou extérieur (bardages, caillebotis, etc.). Ces dernières utilisations valorisent des sections plus petites, et des bois aux qualités esthétiques avérées qui sont deux caractéristiques des bois méditerranéens.

^{12 -} Contrairement à la vente sur pied, principal mode de valorisation des forêts de domaine public, l'exploitation en régie consiste en ce que l'ONF prenne en charge la commercialisation du bois jusqu'à l'utilisateur final, faisant appel, le cas échéant, à des prestataires pour les travaux de coupe, de débardage et de transport des grumes.

Le projet de l'ONF sur le Ventoux

Dès l'origine du projet QUALIGOUV, l'intérêt du tri des bois pour une meilleure valorisation avait été identifié. Un premier appel public, dirigé vers les professionnels locaux ou de régions voisines, a rapidement confirmé l'absence d'une filière organisée. L'ONF a fait un travail de prospection et a eu la chance d'entrer en contact avec la commune de Mazan, voisine du Mont Ventoux, intéressée par la construction en bois local d'une salle polyvalente s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Un appel à propositions a été effectué à l'attention des bureaux d'études et architectes intéressés par la construction en bois et disposant d'expériences avérées dans ce domaine. C'est le bureau d'études Gaujard Technologies d'Avignon, déjà connu pour des projets réalisés en bois locaux dans la région, qui a été retenu.

Une rencontre a été organisée avec le Maire de Mazan, maître d'ouvrage, la Communauté d'agglomération du Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) et le bureau d'études pour visiter les chantiers de coupe et voir comment les bois pouvaient être utilisés au mieux pour la construction. C'est une démarche totalement innovante et "inversée" : le bureau d'études adapte les procédés de construction aux produits qui peuvent être tirés de la forêt locale au lieu de rechercher, sur le marché, les produits répondant à un procédé prédéfini.

L'ONF assure l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage en matière de fourniture de bois triés et tranchés. Les bois sont destinés à la production de charpente, bardages ou palette selon les essences et la qualité. Le projet doit permettre de valoriser au total plus de 1 000 m³ de grumes d'essences locales.



Photo 5 : Chantier d'exploitation en régie dans la Cédraie de Bedoin pour le "projet Mazan".

<u>Les conditions du succès d'un projet mené collectivement</u>

Ce projet novateur a mobilisé toute une chaîne d'acteurs : forestiers locaux, élus, services techniques de la commune et de la CoVe, architectes, bureaux d'études, charpentiers, scieurs, exploitants, bûcherons, débardeurs locaux... La ténacité de tous mérite d'être soulignée, car les obstacles ont été nombreux.

Cette opération montre qu'avec de la volonté, une part significative des bois méditerranéens peut trouver une place dans la construction. Cela permet de regagner la confiance des habitants, plus favorables à l'exploitation de bois locaux pour une utilisation noble, qui plus est pour la construction d'équipements communautaires, que pour la seule valorisation en bois-énergie et en pâte à papier ou pour la prévention des incendies.

L'opération "Parc à Cèdre du Rousset", initiée par le Parc naturel régional du Luberon (partenaire de QUA-LIGOUV) et gérée par l'ONF, s'inscrit également dans cette démarche, en valorisant le Cèdre et le Cyprès. Dès la première année de fonctionnement (2010), des acteurs locaux inconnus de nos services se sont déplacés pour acquérir du bois de Cèdre destiné à diverses utilisations, à un prix intéressant pour le propriétaire.

Dans plusieurs autres projets des partenaires visités lors des précédents séminaires (Sierra Espuña, Terra delle Gravine, Puebla de San Miguel, Parc naturel régional des Alpilles...), des récoltes de Pin d'Alep sont prévues ou possibles dans des circonstances comparables. Les atouts ne manquent pas. Le contexte de développement des circuits courts et de valorisation locale se prête bien à cette démarche et répond aux aspirations d'une gestion durable de nos forêts.

Expérience de débardage alternatif au moyen de techniques traditionnelles (traction animale¹³)

L'objectif était ici de réaliser des coupes de régénération naturelle. Deux chantiers pilotes ont été mis en place grâce à QUALIGOUV et réalisés "en régie" (dirigés par l'ONF) avec tri des bois. L'un s'est déroulé en forêt domaniale (Pin noir), l'autre en forêt communale de Bedoin (Cèdre). A cette occasion, QUALIGOUV a permis de remettre à contribution la traction animale pour le débardage des bois. Une technique presque oubliée, certes peu viable économiquement dans l'état actuel des choses, mais qui présente des avantages certains dans une forêt aux enjeux multiples (préserver le site, limiter les nuisances sonores...). Un bilan financier de l'opération sera prochainement établi et communiqué aux partenaires.





^{13 -} Pour plus d'informations sur cette technique, voir le site de l'Université populaire du Ventoux : http://www.upr-jdv.org/, rubrique "Conservatoire dynamique des gestes techniques".

Etude sur la disponibilité en bois d'œuvre et boisénergie sur le massif du Mont Ventoux

L'analyse de la ressource en bois d'œuvre a principalement consisté en une étude des documents d'aménagement forestier (données issues de l'Inventaire forestier national) et en un bilan des exploitations passées.

Un récapitulatif a ensuite été dressé, pour chaque forêt, sur la disponibilité en bois- énergie (cf. Compterendu complet du séminaire 5, www.qualigouy.eu, rubrique "Publications"). Cette activité n'a pas encore débouché sur des mesures concrètes sur le terrain.

Debriefing de la visite sur le Mont Ventoux

Martéloscope (arrêt n°1)

Camille Loudun remarque que les arbres morts ne sont pas numérotés. Philippe Bourdenet répond que les arbres morts doivent rester en place car ils participent à la dynamique naturelle. Toutefois, il peuvent parfois devenir un abri pour certains scolytes qui peuvent, selon les circonstances, devenir problématiques. Daniel Seven signale aussi que couper un arbre mort représente un risque pour le bûcheron.

Concernant la médiatisation du martéloscope, l'ONF s'est engagé à publier un certain nombre de livrables dans le cadre du projet. Des contacts privilégiés sont établis en matière d'évènementiel sur l'environnement et la forêt. Par ailleurs, le Syndicat mixte d'aménagement du Mont Ventoux organise sur le massif de nombreux événements pédagogiques auxquels le dispositif pourrait contribuer. D'autre part, Jean Bonnier signale que la revue Forêt Méditerranéenne diffusera volontiers l'information.

Toutefois, le martéloscope demeure un outil relativement complexe pour un public non averti. Daniel Seven suggère de le décliner en plusieurs types (une variante pour les forestiers, une pour les scolaires, etc) et de les regrouper ensuite. Jean de Montgolfier estime qu'il faudrait travailler avec de véritables pédagogues qualifiés et mettre le dispositif à disposition des formations au Brevet technicien supérieur (BTS) de sciences naturelles ou environnement, des lycées, collèges, etc.

Au sein de l'unité territoriale Mont Ventoux, une animatrice consacre 40 jours par an à l'organisation de journées d'éducation à l'environnement auprès des scolaires. Il est envisagé de lui demander d'assurer quelques séances de martéloscope chaque année.

Pour l'extraction et l'analyse des résultats, l'ONF se contente pour l'instant d'un tableau Excel dynamique spécialisé développé par Agro-Paris-Tech, libre de droit, qui ne prend pas en compte tous les paramètres naturels du site, mais qui est simple d'utilisation. L'idée est, bien sûr, d'avoir un outil expérimental reproductible.

Dans le cas du martéloscope du Ventoux, la modélisation proposée par l'Institut national de recherche agronomique se base sur plusieurs scénarios liés à des stratégies différentes (accompagnement de la régénération naturelle, action au profit du Mélèze et du Pin à crochet, etc.). Ce sont des hypothèses relativement faciles à exposer à un public de forestiers, mais un peu moins au grand public, tout en étant quelque peu "simpliste" sur le plan scientifique (pas de prise en compte de la biodiversité, des habitats spécifiques, etc).

Il serait intéressant d'intégrer d'autres dimensions aux critères de sélection des arbres. Patrizia Tartarino ajoute que devrait également apparaître la possibilité de faire des coupes intermédiaires et pas forcément des coupes pour l'exploitation finale du bois. Gilles Martinez estime qu'il faut garder le sens des réalités pratiques. On n'obtiendra jamais un outil capable de résoudre tous les problèmes. Quant à la "scénarisation", il s'agit d'un projet ambitieux à poursuivre si l'on veut vraiment intégrer tous les paramètres.

La Région de Murcie est en train de réfléchir à un lieu où implanter un martéloscope en Sierra Espuña. Il considère en effet que cela constitue un excellent support pour sensibiliser et susciter le débat parmi les acteurs locaux en région de Murcie, même pour ceux qui ne sont pas spécifiquement dédiés à la forêt. Reste la question des coûts et des techniques, parfois contestables, d'élaboration de scénarios par les scientifiques au moyen d'outils complexes.

Sur le plan financier, l'ONF n'a pas encore fait le bilan de l'opération, mais s'engage à en diffuser les détails dès qu'ils seront disponibles.

Station du Mont Serein (arrêt n°2)

La problématique soulevée lors de cet arrêt illustre bien à quel point il est difficile de faire de la gouvernance au sens où on l'entend, y compris sur un sujet en apparence précis et concret tel que la protection de la Vipère d'Orsini. La superposition de documents réglementaires et de structures gestionnaires ayant chacune leur Comité se réunissant périodiquement complique la prise de décision et la mise en œuvre de mesures cohérentes et efficaces. On notera cependant que la disposition des acteurs est facilitée par la concertation, même si elle implique un processus complexe et lourd.

Jeux d'acteurs (arrêt n°3)

On constate, avant tout, que la principale préoccupation des chasseurs est la fréquentation, en hausse, du massif par le grand public. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont opposés à la création d'un Parc naturel régional qui serait de nature, selon eux, à attirer encore plus de monde sur le site.

Toutefois, il est révélateur de constater que, bien que l'on offre une occasion de s'exprimer aux gens, les acteurs répondent très peu aux invitations. Des discussions existent pourtant bel et bien, et des terrains d'entente sont parfois trouvés, mais on préfère le faire à l'abri du regard d'un public non directement concerné.

C'est toute la complexité des projets de concertation en milieu rural. On est confronté à la fois à des acteurs qui ont l'habitude de travailler ensemble et à de nouveaux arrivants, originaires de la ville, qui ont une conception bien différente du territoire. Ce sont généralement ces derniers qui apportent l'engouement pour les sports mécaniques et de pleine nature. Il existe des fédérations qui s'efforcent de s'intégrer à la dynamique locale, mais les individus ont l'impression de débarquer sur un espace vierge où tout est permis, sans se soucier des pratiques locales et de l'équilibre précaire de ces territoires.

Samuel Jaulmes fait le lien avec les Alpilles. On se trouve face à des réactions typiques en amont des démarches de création d'un Parc. La future Charte aura un impact sur la gestion forestière pour une durée de 12 ans. Il est intéressant d'avoir cette perspective sur le Ventoux dans l'optique de situer la gestion forestière dans une dynamique territoriale globale.

Enfin, le fait que la chasse rapporte plus (60% des revenus) que la vente de bois sur le territoire de la Réserve de biosphère est un élément troublant. Toutefois, d'autres modes de valorisation sont possibles (concession pour la production de truffes, cultures de plantes aromatiques...).

Mise en place des îlots de sénescence (arrêt n°4)

La réserve biologique du Mont Ventoux couvre 900 ha en versant nord, en contrebas du sommet. On remarque également que la plupart des îlots de sénescence sont principalement centrés le long des lignes de talweg, ce qui se justifie par une hygrométrie élevée permettant une bonne croissance des arbres).

Il y a deux études en cours. L'une sur la disponibilité en bois, l'autre sur l'implantation des îlots de sénescence. Peut-être que les deux ne sont pas totalement indépendantes. Par exemple, des problèmes de dépérissement autour des îlots pourraient avoir des répercussions sur la production et la qualité du bois".

D'autre part, selon Jean de Montgolfier, le fait d'octroyer des compensations pour le manque à gagner des propriétaires des îlots est contestable. L'environnement n'appartient-il pas à la collectivité qui doit seule en détenir la souveraineté ? En urbanisme, par exemple, la servitude d'utilité publique est gratuite, pourquoi ne le serait-elle pas en milieu naturel ? Luc Dassonville tempère en signalant que le système de compensation est "la moins mauvaise solution" trouvée pour impliquer davantage les propriétaires dans la valorisation des aménités forestières.

La question se pose également de savoir si l'on peut parler de "vocation" des forêts ou bien d' "aménités", de "rôle" des forêts. Dans le second cas, ce sont les gens eux-mêmes qui choisissent les modes d'utilisation de la forêt.

Projet de Mazan et chantiers en forêt communale de Bedoin (arrêt n°5)

Il a été relevé que le rapport entre les activités présentées et les objectifs du projet n'est pas très clair, d'autant plus qu'il est difficile de comprendre quelle est la valeur ajoutée du projet en matière d'exploitation en régie, qui a toujours été pratiquée par l'ONF...

Philippe Bourdenet rappelle que le territoire pilote est à la fois l'objet d'un projet de Parc naturel régional et d'une Réserve Man & Biosphere. Cela offre la possibilité d'exploiter en régie moyennant d'importantes contraintes en matière de certification. D'autre part, il faut trouver les débouchés. Très peu d'entreprises de la région sont sensibilisées à l'utilisation de bois locaux. Tout cela représente un travail conséquent consacré à ces chantiers qui n'auraient pas pu être menés à bien sans l'appui du projet QUALIGOUV.

C'est là qu'apparaît le lien entre gouvernance et valorisation : il faut faire la démonstration qu'il est possible de fournir un bois d'œuvre de qualité et à un prix intéressant pour que les municipalités adhèrent aux projets de gouvernance forestière.

Pour ce qui est du débardage par traction animale, il est satisfaisant de voir que le projet a permis de remettre à contribution cette technique presque oubliée dans la région. Il faudra, bien sûr, faire le bilan du coût, qui est sans aucun doute largement supérieur à celui d'un chantier motorisé classique, mais il est important de prendre en compte tous les intérêts non chiffrables que cette technique présente en matière de préservation du milieu naturel forestier, d'économies en énergies fossiles ou encore d'entretien du patrimoine culturel.





Projet du WWF

(6° séminaire, Italie, 25-27 octobre 2011)

Le WWF a organisé le 6° séminaire technique en Sardaigne du 25 au 27 octobre 2011. Les partenaires ont pu y découvrir une partie des activités du WWF dans le cadre du projet, notamment la mise en place expérimentale d'une gestion multi-fonctionnelle d'un espace protégé faisant partie du réseau des Oasi, propriété privée du WWF.

Réserve de protection faunistique et botanique du Monte Arcosu

Le site du Monte Arcosu, situé dans le massif de Sulcis (Sardaigne méridionale), est une réserve de protection faunistique et botanique intégrale de 3600 ha. Le site a été acquis en 1985 : 3 000 ha dans un premier temps, puis 600 ha en 1995. L'objectif premier était de créer une zone refuge pour la reconstitution des populations de Cerf sarde (Cervus elaphus corsicanus, sousespèce endémique, également appelé Cerf rouge de Corse), en déclin au cours des décennies précédentes du fait d'un braconnage intensif. En effet, dans les années 1980, jusqu'à 1200 collets et autres pièges étaient relevés annuellement par les gardes-parc.

L'une des mesures de protection a consisté à mettre la zone en défens en matière de chasse et de coupes de bois, et à laisser libre cours à l'évolution naturelle du couvert végétal. La forêt est en train de reprendre, tant bien que mal, son état naturel, malgré des traces encore



Photo 6 : Au premier plan, "l'arbre de la honte" (entassement de collets récoltés sur le site ou confisqués à des braconniers).

visibles de graves dégradations ou d'érosion. Des aménagements adaptés ont permis d'accélérer la récupération du milieu (cf. Photo 9). Quant à l'objectif premier, il a globalement été atteint, la population de cerfs étant passée de 85 à 1250 individus entre 1985 et 2010. Aujourd'hui, la mise en place d'une gestion "intégrée" du site (prévention des incendies, tourisme durable...) est souhaitable pour entretenir durablement le milieu.

Caractéristiques et problématique du site

Giovanni Paulis, photographe naturaliste et grand connaisseur du site, explique que Monte Arcosu est l'un des plus importants massifs forestiers de la région méditerranéenne. Une véritable "tâche verte" de 35 000 ha sur la photo satellite, sans aucun village et avec une seule route. Un fort gradient altitudinal (68 à 1130 m) garantit une importante biodiversité sur le site. Nous nous trouvons ici dans un maquis assez dense, sur un substrat granitique, fournissant une nourriture abondante aux populations de Cerf sarde. En effet, outre les pâturages, glands, caroubes et autres, ce dernier est capable de s'alimenter directement sur les arbustes. Les espèces dominantes sont le Genévrier et le Chêne vert. Vers 1000m d'altitude, on trouve une forêt de Taxus baccata, constituant l'extrême limite méridionale de l'aire de répartition de cette espèce. Les oueds, à sec pour la plupart en fin d'été, laissent de petites mares qui sont également capitales pour la diversité biologique, et notamment pour les prédateurs comme le Chat sauvage qui n'a qu'à y attendre sa proie.

Il y a quelques rares zones de forêts "primaires" sur le site, notamment des forêts-reliques de Quercus ilex ou Taxus baccata (800 à 1000 ans pour certains individus). Mais la plupart des arbres ont été exploitées pour la fabrication de travées de chemin de fer (Caroubier) ou encore pour étayer les galeries des mines (Genévrier, qui présente l'intérêt de faire du bruit avant de casser¹⁴). Le sud-ouest de la Sardaigne a en effet connu, au siècle passé, un âge d'or de l'exploitation minière (Iglesias, Carbonia...). Par ailleurs, le secteur était intensément pâturé par des troupeaux de chèvres, dont l'impact sur la régénération a été dévastateur. En revanche, les grands arbres étaient conservés par les bergers pour leur ombrage.

^{14 -} Une ancienne mine de fer, appartenant au groupe FIAT, est située à proximité directe du site. De l'autre côté (façade occidentale del'île), l'activité minière était encore plus intense (extraction de plomb, zinc, argent...). Le Genévrier était très apprécié des mineurs. Lorsqu'une compagnie décida d'arrêter d'utiliser le bois de Genévrier pour étayer la mine, celui-ci venant à manquer, une importante grève des mineurs de fond s'est déclarée.

Origine du projet et activités du WWF sur le site

L'achat de ce site a représenté un risque financier important pour le WWF qui ne disposait pas, à l'époque, des moyens nécessaires. La décision d'acheter a été difficile à prendre, mais l'ONG sentait qu'il y avait urgence. Il a fallu un gigantesque élan populaire pour rassembler environ 350 000 euros. Les écoles, impliquées dans le projet, ont notamment été associées à la collecte de fonds et ont réussi à rassembler 100 000 euros.

Outre la mise sous protection, l'une des premières réalisations sur le site a été la création d'un réseau de sentiers, sans en tracer de nouveaux, mais en réhabilitant et en interconnectant les différents parcours jadis utilisés par les muletiers pour le transport de minerais d'une rive à l'autre de l'île. Cela a été fait notamment dans un but pédagogique et sensibilisateur, en particulier à l'attention des écoles (éducation à l'environnement). Environ 3000 enfants visitent le site chaque année, sur un total de 9000 visiteurs. Des visites guidées sont organisées, et un travail de veille est effectué pour éviter les départs de feu ou autres types d'accident. Le camping est strictement interdit. Cet afflux grandissant et souhaité cause un certain nombre de problèmes nouveaux : stationnement, sanitaires, sentiers adaptés...

Dans les zones visitées, de rares coupes de "nettoyage" ont été effectuées comme seules interventions sur le milieu forestier. Cela a également permis de favoriser le retour des rapaces tels que l'Aigle royal, le Faucon pèlerin ou encore le Hibou petit duc.

Face aux problèmes d'érosion, des terrasses ont été mises en place. Le couvert forestier tend à reprendre ses droits dans les secteurs dégradés.

Pour ce qui est du Cerf sarde, l'opération a été un franc succès, avec plus de 6 000 individus aujourd'hui à l'échelle de l'île. Cela a d'ailleurs permis de réintroduire l'espèce en Corse où elle avait entièrement disparu.

Le WWF fait payer un droit d'entrée de 5 euros à tous les visiteurs à titre de participation aux frais de gestion du site. Un projet de Parc naturel a été lancé à l'initiative du WWF qui cherche à développer son offre de services. L'objectif n'est pas de créer un Parc fermé, mais plutôt un outil de sensibilisation résolument ouvert sur le monde.

Le fait de travailler avec des volontaires, notamment pour le contrôle du braconnage et du risque incendie, permet d'améliorer encore l'efficacité pédagogique du projet.

Le WWF ne peut s'opposer à la chasse, qui est légale y compris sur les propriétés privées en Italie.

Toutefois, le Cerf, en tant qu'espèce protégée, en est exclu. Par ailleurs, le site Natura 2000, incluant l'ensemble de l'Oasi, constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces (Sanglier...). Cela profite aux zones de chasse limitrophes.

Gouvernance et concertation locale

Le WWF s'efforce d'assurer une gestion concertée du site, en développant, par exemple, les contacts avec les communautés locales, ainsi qu'une approche multifonctionnelle. Pour cela, des géologues, botanistes et autres spécialistes ont été consultés.

La gestion du site a été confiée, dans un premier temps, à une "coopérative" travaillant sous contrat. Celle-ci est constituée de particuliers, de collectivités territoriales, des services de l'Etat (routes...), etc. Cependant, il a été établi qu'elle n'était plus suffisante pour garantir la durabilité de la gestion du site. Une société annexe au WWF a donc été mise en place, avec des objectifs beaucoup plus larges de conservation, en plus du développement du tourisme. Le WWF garde cependant la main sur les grandes orientations.

Pendant longtemps, les institutions publiques, et notamment certaines communes, étaient réticentes à travailler avec des organisations issues de la société civile (risque d'activités potentiellement illégales ou marginales...). Mais aujourd'hui, la confiance est établie et les relations avec le Corpo forestale dello Stato sont excellentes. Quant à la Province de Cagliari, un partenariat a été initié. Elle apporte son soutien, non seulement sur le plan financier (subvention de 50 000 euros), mais également en faisant parfois avancer les choses sur le plan réglementaire (autorisations d'intervenir sur le site...).



Photo 7 : Visite de terrain avec les partenaires de QUALI-GOUV sur le site du Monte Arcosu.





Oasi: concept clé de l'action du WWF

Le système de zones protégées du WWF est aujourd'hui constitué en un réseau de sites privés et gérés en autonomie nommés Oasi, présents dans toutes les régions italiennes depuis 1966. Le Lac de Burano a été la première propriété du WWF Italie. Aujourd'hui, l'ensemble des 103 Oasi en Italie accueille 400 000 visiteurs par an.

Les principes de base sont la conservation des écosystèmes et des espaces naturels ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique et l'éducation à l'environnement. Des ateliers ou autres activités et services sont également proposés.

À partir de 2007, une nouvelle catégorie de zones protégées apparaît : les terrains privés (anciens espaces agricoles ou autres...) confiés à la gestion d'un organisme compétent en la matière. Par exemple, un accord signé en 2007 avec une société d'assurance, dans la Province de Grosseto, visait à confier au WWF la gestion d'une forêt de pins. La demande est spécifique à chaque cas, donnant lieu à une convention adaptée au contexte.

Par ailleurs, des particuliers font parfois des dons pour la protection d'un site précis. En 2011, une journée sur les Oasi a été l'occasion d'une campagne d'appel aux dons qui a permis d'acheter une petite forêt à proximité de Rome. Les contraintes de protections sont principalement celles de sites d'intérêt communautaire, parfois également reconnus comme réserves provinciales ou régionales, ou encore classés "zones humides" soumises à la convention RAMSAR.

En 2007, une société privée, destinée à la gestion des aires protégées, est créée : WWF Oasi. Son objectif est de standardiser les méthodes de gestion et de développer la recherche scientifique.

Le plan de gestion doit comporter une phase d'étude sur le terrain. Le WWF est également lié à divers acteurs par des contraintes de gestion. Cela vise à prendre en compte le contexte du projet et les attentes des acteurs du territoire. L'objectif, à terme, est de proposer un modèle à d'autres zones protégées.

En outre, depuis 2 ans, une gamme de produits locaux certifiés bios a été lancée (pâtes, céréales...). Cela contribue aux objectifs de gestion (agriculture respectant l'environnement, mise en valeur des produits locaux...), tout en apportant des rentrées d'argent non négligeables au WWF.

Un réseau de sentiers pédagogiques (accessibles aux personnes handicapées) a été mis en place pour inviter le visiteur à se documenter et à se sensibiliser. Une zone faunistique pédagogique et de nombreux panneaux ont été créés le long des sentiers du Monte Arcosu.

Pour les plans de gestion, des contacts sont établis avec tous les acteurs (collectivités territoriales, entreprises locales...) pour la définition des nouvelles orientations. Une méthode standard a été mise au point pour faciliter le planning des activités. Il reste cependant des choses à développer en termes de suivi. Les plans de gestion sont mis à jour tous les 3 à 5 ans environ.

À ce jour, un plan de gestion a été produit par la Province de Cagliari pour le site Natura 2000 de Monte Lattias (600 ha). C'est le WWF qui garantit sa mis en œuvre. Mais son échelle est aujourd'hui jugée trop réduite pour permettre une gestion cohérente et mériterait d'être élargie à l'ensemble du massif. Le fait d'être propriétaire des zones protégées facilite fortement l'application des mesures de gestion.

L'Oasi Monte Arcosu a son propre comité technique composé d'administrations publiques et du WWF Italie. Il n'a pas vraiment de statut institutionnel, mais a plutôt une vocation consultative d'appui technique. Le WWF propose un plan de gestion aux autorités qui en débattent a posteriori, y apportant éventuellement des modifications.

Une dynamique de gestion de projet

"Nobody plans to fail but many people fail to plan" ("Personne ne planifie l'échec, mais beaucoup échouent dans la planification").

En Italie, il n'existait pas de loi-cadre pour la gestion des aires protégées. L'objectif de ces zones achetées par le WWF est de jouer un rôle de modèle expérimental. Le WWF n'a pas l'intention de gérer ces zones indéfiniment et travaille dans une logique de gestion de projets. La méthode utilisée est celle dite des "Open standards", pour la définition des objectifs (par exemple, diminuer les dégâts liés au braconnage), des indicateurs (nombre de pièges relevés, population de cerfs...) et des actions prioritaires (sensibilisation, patrouilles de volontaires...).

Un des points faibles de la gestion en Italie est la quasi-absence de partages d'expériences (positives comme négatives).

En outre, les cibles de l'action sont en partie fixées par les grandes institutions (Union européenne...) et sont parfois peu pertinentes au regard des besoins locaux réels. D'où l'importance de l'approche par enjeux, qui consiste à identifier, sur tel ou tel aspect, s'il y a quelque chose à gagner et/ou à perdre...

Monte Arcosu : une expérience modèle ?

La méthode "Open standards" met à disposition des gestionnaires une boîte à outils pour la méthode d'animation, la mise en œuvre des orientations et l'intégration des institutions à la concertation.

L'objectif central des Oasi est de mettre au point un réseau d'expériences modèles pour d'autres initiatives de protection de la nature. Un projet de Plan de gestion du Monte Arcosu a été élaboré en 2010 (cf. extrait en Annexe 1 du Compte-rendu complet du 6è séminaire, téléchargeable sur le site www.qualigouv.eu).

Pour vérifier la bonne application de la méthodologie et en évaluer l'efficacité, on suit le chemin inverse (on part des stratégies pour aller vers les objectifs).

Certains estiment que cette méthode est un très bon outil d'aide à la prise de décision. Cela dit, il faut également évaluer la faisabilité et l'impact des différentes stratégies retenues. En effet, des éléments tels que l'érosion, la gestion des eaux pluviales, ou encore l'augmentation excessive de la population de cerfs n'ont peut-être pas été suffisamment prises en compte.

Une cartographie de la végétation, notamment au niveau des site d'importance communautaire, a été réalisée. Mais il n'y a pas encore de plan de gestion forestière proprement dit.

Miradi ¹⁵ est un outil informatique utilisé pour le suivi du développement et de la mise en œuvre des actions, et pour l'évaluation du projet.

L'érosion n'a pas été identifiée comme une priorité, mais elle est bien sûr prise en compte. Un suivi dans le temps a été mis en place, et des mesures permettent de témoigner d'une amélioration...

En ce qui concerne la population de cerfs, on estime que la capacité de charge maximale n'a pas encore été atteinte. Il ne faut pas oublier que le Cerf sarde est plus petit et a besoin de moins de surface. Cela dit, un doublement de la population est prévu à l'horizon 2020. Il n'est alors pas impossible que le nombre de cerfs devienne problématique. L'espèce pourrait donc progressivement passer du statut "d'espèce protégée" à celui de "menace" dans le Plan de gestion.

Quoi qu'il en soit, la gestion doit prendre une dimension multifonctionnelle. Les financements ne doivent pas être uniquement destinés à préserver le Cerf pendant x années, mais plutôt à entretenir l'équilibre écologique d'un espace dans son ensemble.

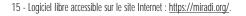




Photo 8 : Cervus elaphus corsicanus, le Cerf sarde (Photo : Giovanni Paulis).



Photo 9 : Les aménagements anti-érosion commencent à porter leurs fruits.

Il faut garder à l'esprit que la présence du Cerf représente également, à l'avenir, une opportunité de revenus à travers la chasse légale.

Depuis l'acquisition du site, le WWF n'a conduit aucune activité sylvicole. L'évolution du couvert végétal, depuis la dernière coupe dans la zone, n'a pas été régulée, ni contrôlée. Le manque de gestion peut également devenir un problème. C'est pourquoi, aujourd'hui, il convient de mettre en place une gestion multifonctionnelle du site.

La méthode "Open standards" appliquée à Monte Arcosu

Cette méthode a été mise au point pour la mise en œuvre raisonnée de projets de conservation du milieu naturel. Les principales étapes sont au nombre de 5 :

- 1. Définition des objectifs.
- 2. Conception du projet.
- 3. Mise en œuvre des actions.
- 4. Analyse et adaptation éventuelle.
- 5. Partage et échange d'expériences.

Elle constitue un référentiel extrêmement utile au porteur de projet, lui permettant d'éviter de "brûler les étapes", mais également de mieux comprendre le pourquoi de certains échecs.

Selon David Gasc (AIFM), l'outil Open standard est extrêmement intéressant, et peut se recouper avec d'autres déjà présentés dans le cadre de QUALIGOUV (Master Plan, Charte forestière de territoire, Tool box...). Cependant, on retrouve relativement peu de représentants de la coopérative ou d'autres acteurs du territoire concernés parmi les membres de "l'équipe" de gestion courante du site. La concertation semble, somme toute, bien limitée.





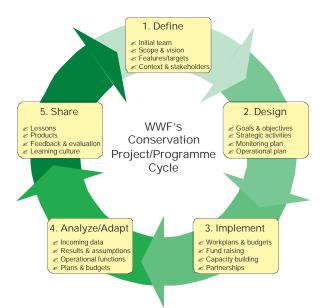


Figure 1 : La méthode "Open Standard" appliquée à la gestion des Oasi par le WWF.

Corrado Teofili (WWF) signale que le champ d'application du Plan de gestion fait référence uniquement aux 3 600 ha de la Réserve. Seuls les acteurs locaux directement concernés ont été consultés. D'autres acteurs s'en sont eux-mêmes désintéressés, probablement du fait que le site est la propriété privée du WWF et craignant un "diktat" de la part de ce dernier. Cependant, le WWF affirme ne contrôler que les variables qui vont permettre la bonne mise en œuvre du projet, sans influer sur les orientations et les objectifs généraux qui sont débattus en concertation.

Jean de Montgolfier (Président du peer group) estime que la méthode Open standards est excellente, bien qu'on ne la retrouve pas complètement dans l'outil du WWF. Le Plan de gestion provisoire (cf. Compterendu complet), semble un très bon document de travail interne pour définir les objectifs et les actions prioritaires. En revanche, en matière de communication, il sera inefficace car trop détaillé et complexe, et risque de susciter de nombreuses critiques (on peut toujours estimer qu'il manque tel ou tel élément...).

Consortium "WWF-Monte Arcosu"

Un consortium "WWF-Monte Arcosu", constitué d'organismes et d'entreprises de diverses compétences (protection des habitats, des paysages, du tourisme rural...) a été mis en place récemment.

Le consortium se compose d'entreprises et de coopératives qui ont été créées avec des objectifs économiques, mais aussi avec une sensibilité en matière de protection de l'environnement. Certaines sociétés s'occupent d'installa-

tions, de reboisement, et autres activités de conservation.

L'objectif est, à terme, de conjuguer les efforts pour un développement local durable, et pour une meilleure entente en matière de gestion du territoire.

Il faut savoir que Monte Arcosu constitue actuellement le niveau de protection le plus élevé en Sardaigne. L'enjeu est de montrer qu'on peut également mettre en valeur cette zone en créant des activités et des emplois au bénéfice des communautés locales.



Photo 10: Paysage typique du site du Monte Arcosu.

Débriefing de la visite du Monte Arcosu

L'Oasi "Monte Arcosu" s'étend sur 3 600 ha. C'est énorme pour une réserve naturelle intégrale d'un seul tenant, qui plus est en propriété privée.

La principale ressource financière de l'Oasi est actuellement le droit d'entrée. Ce dernier est assez bien accepté par les visiteurs, et cela notamment grâce à la marque "Panda" du WWF, qui inspire la confiance. Parallèlement, les écoles de la région et d'autres organismes sont demandeurs de visites pédagogiques d'éducation à l'environnement. L'organisation de ce type d'activités a également été confiée à la société WWF Oasi qui est devenue une référence en la matière à l'échelle nationale. Dès la mise en place du programme éducatif "Nostro bosco", en 1995, les demandes ont été largement supérieures aux attentes (80 écoles de toute la région sont venues sur le site dès la première année).

Le WWF serait prêt à passer la main en transférant la gestion de ses sites aux collectivités territoriales si une réelle volonté politique venait à s'affirmer. Toutefois, le WWF garderait probablement un certain contrôle, car les institutions publiques, et notamment l'Etat, n'ont aucune expérience en matière de gestion de réserves naturelles intégrales. Les parcs nationaux

n'ont en effet qu'un statut de protection relativement peu contraignant. À l'inverse, il serait bon qu'un arrêté de protection soit pris par les collectivités locales pour protéger ces sites quoi qu'il advienne, au cas où le WWF viendrait à "dévier de sa mission" dans les années à venir. Dans l'ensemble, les gens sont conscients que le WWF effectue un travail qui devrait être fait par les autorités, et cela lui donne un certain crédit au sein de l'opinion publique.

Jean-Michel Pirastru signale qu'en France l'ONF est tenu de réaliser certains travaux visant à assurer la sécurité des visiteurs (débroussaillement sur 10 à 25 mètres autour des chemins, publication d'un indice météo...). Le fait que l'entrée du Monte Arcosu soit payante n'engage-t-il pas la responsabilité du WWF dans ce sens ?

Marzia Ventimiglia répond qu'une décharge est incluse dans le ticket d'entrée, et que le règlement intérieur est assez strict. D'autre part, le WWF n'est pas favorable à un excès d'intervention sur le milieu qui favoriserait des problèmes de spéculation. En effet, il existe aujourd'hui, en Italie comme en France, un véritable "lobby du feu" qui fait beaucoup d'argent grâce aux chantiers de prévention.

Le Cerf sarde et les équilibres naturels

Les pattes et les bois courts du Cerf sarde s'expliquent par une adaptation de l'espèce aux conditions du maquis. Les cerfs se nourrissent en effet sur les arbustes (Myrtus, Phyllirea...) ou arbres de petite taille. Ils affectionnent également les milieux ouverts.

Une campagne de comptage des cerfs a lieu chaque année en septembre (époque du brame, ce dernier facilitant le repérage des individus).

On peut se demander si la forte augmentation de la population de cerfs ne risque pas de poser des problèmes en termes de pression sur le milieu.

Giovanni Paulis signale que, jusqu'à présent, la quantité d'aliments disponibles (Myrte, Filaire...) a augmenté en parallèle du fait de la récupération progressive du milieu naturel, ce qui permettait de conserver un équilibre. En effet, avant les années 1980, le braconnage s'ajoutait à de fréquentes coupes à blanc effectuées par les anciens propriétaires pour tirer profit du bois (charbonnage, mines...), avec les conséquences que l'on sait en termes d'érosion et de perte de biomasse, en particulier au niveau des genres Quercus et Phyllirea.

Autre source de déséquilibres naturels : un projet d'usine de pâte à papier a motivé, dans certains secteurs, le remplacement du maquis méditerranéen par des plantations d'eucalyptus. Finalement, l'usine prévue n'a jamais vue le jour !

Enfin, il est important de rappeler que, en plus du Cerf, espèce d'importance symbolique, on trouve de nombreuses autres espèces végétales et animales endémiques sur le site¹⁶.

Le risque d'incendie

Le risque est effectivement important. Bien que le dernier grand incendie remonte à 1938, le fait de laisser le milieu évoluer naturellement risque d'augmenter l'occurrence d'incendies dévastateurs. Mais les lignes coupe-feu ont été jugées inefficaces à cause des vents violents fréquents dans la région. Les plans locaux ne sont pas obligatoires, mais il existe un Plan régional prévoyant des mesures de base. Par ailleurs, le WWF a pris l'initiative de construire une tour de guet permettant à des volontaires de surveiller les départs de feu durant la saison sèche. L'intervention aérienne est alors immédiate en cas de sinistre.

La présence des volontaires est en revanche insuffisante pour lutter contre les braconniers. Pour cela, le bureau national et le WWF Med PO apportent leur aide en matière de formation à la gestion d'espaces naturels protégés.

Vers une gestion multifonctionnelle du site

L'un des enjeux actuels pour le WWF est de passer d'une gestion quasiment centrée sur la protection du Cerf, à une gestion plus globale du site, et au développement de méthodes participatives de gouvernance. Cela passe notamment par la mise en place d'un plan de gestion.

Il sera par exemple nécessaire de réaliser certaines coupes de bois pour entretenir le milieu en accord avec l'Ente Foreste della Sardegna, et limiter les risques d'incendie. Mais cela risque d'être mal perçu par le public. Cela requiert donc la mise en place une stratégie de gouvernance adaptée.

Au début, les rapports avec les autorités locales étaient difficiles car celles-ci étaient méfiantes vis-à-vis du projet. Puis, elles ont pris conscience que l'action de protection n'apportait pas que des contraintes mais également des avantages, par exemple en rendant la région plus attractive sur le plan touristique, et que la démarche consistait bel et bien à intégrer les acteurs





^{16 -} On peut admirer quelques photographies de cerfs, sangliers, amphibiens, rapaces ou encore orchidées présents sur le site en visitant le blog de Giovanni Paulis : http://www.longufresu.it/.

locaux aux réflexions.

Toutes les activités commerciales ont été confiées à la société "WWF Oasi" (société à but lucratif, dont le WWF est actionnaire majoritaire). Il y a des actions de production (fermes locales...), le tourisme, la vente de produits... Cela fonctionne bien, encore une fois grâce à la "marque reconnue" que constitue le Panda. L'objectif à terme est de financer entièrement la protection du site par des activités commerciales, rejoignant le concept de "Paiement pour services écosystémiques", tout en améliorant la qualité des services fournis sur le site.

Toutefois, certains craignaient que l'aspect économique ne devienne trop central par rapport à la conservation du site. Un projet de Parc naturel régional a été lancé à l'initiative du WWF. Cela permettrait notamment de fédérer un peu mieux toutes ces questions, en vue de développer une véritable démarche de développement intégré du territoire.



Photo 11 : Séance de débriefing à Capoterra.

Projet du WWF Portugal

Une des réalisations marquantes du WWF Portugal dans le cadre de QUALIGOUV a été l'accompagnement d'un accord passé entre l'entreprise Coca-cola et une association de subériculteurs.

La principale nappe aquifère qui alimente l'usine Coca-cola est située sous des subéraies dont les propriétaires ont fondé une association (APFCertifica Group Scheme) et adopté des pratiques de gestion forestière durable afin d'obtenir la certification FSC¹⁷. Soucieux

de la qualité sanitaire des eaux, Coca cola finance donc l'association APFC à hauteur de 10 000 euros annuels afin que les propriétaires investissent pour le maintien d'une gestion durable et l'obtention de la certification sur les 600 hectares considérés comme déterminants pour la qualité de l'aquifère utilisée par l'usine. Le WWF joue un rôle d'intermédiaire dans cet échange, via le portail HABEAS.

Il s'agit d'une piste extrêmement intéressante pour développer ce concept de Paiement pour services environnementaux (PSE), permettant de dégager des moyens pour les particuliers ou les entrepreneurs qui s'engagent dans la préservation de l'environnement.

En effet, les retombées positives sont nombreuses : tout en permettant d'accéder à une eau de qualité, on favorise la biodiversité, la bonne gestion des bois, la création d'emplois locaux, etc...

Une autre action importante du WWF Portugal était la mise au point d'une Tool box ("boîte à outils") pour la gestion durable des hotspots ("points chauds") de biodiversité. Ce travail a encore besoin d'être perfectionné et clarifié. Les commentaires des partenaires sont les bienvenus.

Miguel Bugalho présente ensuite le Web GIS (système de cartographie SIG en ligne) mis au point par le WWF Portugal dans le cadre du projet. Le territoire portugais a été divisé en petites unités de surface reliées à une base de données. Il suffit de cliquer sur un secteur pour obtenir diverses informations telles que les espèces localement menacées, la ressource en eau, etc.

Le portail HABEAS (Hotspot Areas for Biodiversity and Ecosystem Services : http://www.habeas-med.org/) a notamment pour but d'introduire cet outil cartographique et de renvoyer sur des informations complémentaires (par exemple grâce à des interviews de spécialistes de la question de la rémunération des services environnementaux). Le WWF est demandeur de données concernant les autres pays pour compléter ce travail.

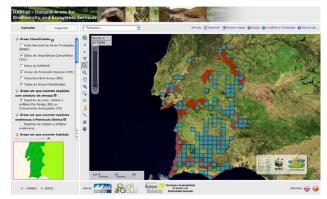


Figure 2 : Portail HABEAS et outil cartographique en ligne développé par le WWF Portugal dans le cadre du projet.

^{17 -} Forest stewardship council (FSC) est un organisme de certification de la bonne qualité de l'exploitation forestière, alliant des critères environnementaux, sociaux et de provenance de l'exploitation du bois.

Eléments de capitalisation

Cinquième réunion du peer group (Marseille, France, 26 mai 2011)

Débat autour des activités de l'ONF

L'ONF a présenté, sous l'angle de la gestion de projet ("que fait-on", "comment le fait-on", "comment l'utiliser, le valoriser"...), des choses relativement disparates. Il est, en effet, difficile d'établir un lien direct entre le martéloscope et le "projet Mazan", ou encore moins entre le débardage par traction animale et la Vipère d'Orsini, par exemple. Cependant, cette diversité d'aspects traités permet de voir que, sur un même massif, il y a une multitude d'enjeux liés à la forêt (accueil du public, biodiversité, récolte de bois...). C'est ce qui en fait la richesse.

Il faut par ailleurs noter que l'ONF est allé chercher des moyens de valorisation locale du bois en lien avec des collectivités. Les techniciens ont conçu les bâtiments en fonction du bois disponible et non le contraire. Ils ont construit un hangar de stockage avec du bois en provenance d'un rayon de 500 mètres autour du site. Ce renversement de l'ordre des choses constitue, en soi, un élément de bonne gouvernance.

Toutes ces thématiques sont complémentaires et interconnectées. La superposition des multiples instances décisionnelles sur le Ventoux devrait être rationalisée pour rendre les choses plus faciles.

Le martéloscope est un bon moyen de sensibiliser les acteurs non directement concernés par les problématiques forestières. Les Régions de Valence et de Murcie sont en train de réfléchir au moyen de mettre cet outil en place.

L'ONF a fourni un travail important, notamment au niveau des coupes dans la cédraie. Toutefois, il manque une explication claire du mode de gouvernance appliqué concernant les coupes de bois, et sur la manière d'associer les acteurs locaux aux mesures de gestion.

Il faut savoir que ces coupes étaient déjà prévues dans les plans d'aménagement forestier. En forêt communale de Bedoin, le Plan a été discuté avec les élus, mais pas avec les associations locales. On consulte également certains acteurs précis, tels que les chasseurs ou les acteurs intervenant directement sur la forêt. Cette parcelle avait été martelée et mise en vente, mais elle est restée invendue. Le projet de la commune de Mazan, demandeuse de bois de Cèdre, a donc permis à l'ONF de trouver un débouché pour ce bois de grande

qualité, tout en associant la commune de Bedoin au projet.

Jean Bonnier rappelle que le Ventoux est un massif dont la forêt est essentiellement publique, ce qui signifie que presque toutes les actions forestières sont le fait de l'ONF. On pourrait donc imaginer que l'ONF ne juge pas nécessaire d'avoir toujours le souci d'une bonne gouvernance et agisse de façon régalienne, avec une stratégie globale propre. Par exemple, concernant les îlots de sénescence, il ne semble pas qu'il y ait eu concrètement de concertation avec d'autres acteurs. La question de fond est donc de savoir si les modalités de la gouvernance sont les mêmes en toutes circonstances ou si elles varient d'un projet à l'autre.

Daniel Seven répond que les directives internes (imposant les îlots de sénescence, les réserves biologiques, etc), sont l'application d'un contrat passé avec l'Etat, supposé retranscrire une demande de la société dans son ensemble. La concertation n'intervient donc que dans la déclinaison de ces directives sur le plan local. Sur une forêt importante telle que le Ventoux, il était normal qu'on mette une énergie particulière à mettre en œuvre ces mesures spécifiques. Toutefois, cela "dépasse" un peu les politiques locales.

Jean de Montgolfier revient sur divers points :

- La gouvernance se situe-t-elle au niveau formel ou informel ? Une bonne gouvernance consiste aussi à faire la part des choses : si l'on ne travaille que le volet informel, c'est le "café du commerce". En revanche, si l'on ne fait que du formel, tout se bloque (lourdeur administrative). Un bon gestionnaire se doit donc de bien articuler ces deux sphères et cela n'est pas toujours facile.
- Le martéloscope présente des possibilités énormes, mais il y a un vrai défi à relever en matière d'ingénierie pédagogique. Il ne sera, en effet, pas abordé de la même façon par un professeur de Brevet technicien supérieur de foresterie, de sciences naturelles, de Master d'écologie, ou encore par un formateur de gestionnaires en formation continue... Il faudrait pouvoir adapter l'outil à chaque type de demande pour vraiment le mettre en valeur.
- Le bois-énergie présente le risque, en forêt méditerranéenne, que l'on surexploite la forêt dans les zones accessibles, tandis qu'on la sous-exploite dans les zones éloignées des voies d'accès. En revanche, il pourrait constituer une opportunité pour valoriser les résidus lors des opérations de débroussaillement (voir, à ce sujet, le projet PROFORBIOMED, www.aifm.org). Il serait donc intéressant d'étudier la possibilité d'intégrer cette idée dans les plans de gestion. D'autre part, sur le Ventoux, la forêt méditerranéenne ne produit pas que du bois-énergie, mais également du bois d'oeuvre de qualité, des aménités paysagères et récréatives, etc.





– Les îlots de sénescence découlent de contrats Etat-ONF, mais également, en amont, d'engagements de la France à entretenir des forêts anciennes, notamment via les Accords d'Helsinki (1975) et la Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992). D'autre part, les îlots de sénescence mis en place par l'ONF font parfois également l'objet de ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ou autre statut de protection locale. Il y a un risque de perdre en lisibilité...

Jean Bonnier constate un paradoxe : dans les différents sites que nous avons visités jusqu'à présent, il y avait des procédures comparables, avec des instances complexes, parfois pesantes. Lorsque celles-ci sont anciennes, la concertation avec les locaux semble beaucoup plus aisée (c'est par exemple le cas de Murcie). Or, le Ventoux est un massif très unifié et homogène qui ne dispose même pas d'une Charte forestière de territoire. La superposition de différentes mesures réglementaires (Réserve de biosphère, Natura 2000, Arrêté de biotope...) ne s'accompagne pas d'un outil global de gouvernance que pourrait, par exemple, constituer le Parc naturel régional en projet.

D'une manière générale, la visite était très axée autour de l'ONF, du fait que l'Office constitue, sur le Ventoux, un acteur incontournable contrairement à d'autres territoires où il cohabite avec d'autres acteurs importants. C'est également l'impression qu'à laissé le film projeté par Philippe Bourdenet, à tendance légèrement propagandiste et ne présentant pas réellement les méthodes de concertation et de gouvernance déployées par l'ONF. La création d'un Parc naturel régional ne se traduirait-elle pas par un changement dans les rapports de force sur le territoire ? Certains acteurs, comme le Groupement d'intérêt cynégétique (chasseurs), s'opposent toutefois à ce projet de Parc...

La gouvernance demande du temps, de l'énergie et donc des ressources. C'est aussi un paradoxe de notre société : d'un côté, on pousse les institutions à se spécialiser au maximum (pour se focaliser sur un domaine afin de minimiser les pertes de temps, les coûts fixes, etc.) et, de l'autre, on leur demande d'améliorer leur gouvernance, mais sans mettre les moyens nécessaires à leur disposition. Les institutions locales sont bien évidemment demandeuses de développer leur gouvernance, mais elles n'en ont bien souvent pas les moyens. Le projet QUALIGOUV se doit de pointer du doigt ce problème et de démontrer que "on ne perd jamais son temps à se mettre d'accord!".

Cependant, beaucoup ne répondent pas aux invitations tant qu'il n'y a pas d'urgence ou de conflit particulier à régler. Les acteurs du territoire gèrent leurs priorités et les agendas sont chargés du fait des multiples instances auxquelles ils participent. Il faut garder à l'esprit que cette superposition d'instances décisionnelles est imposée par la loi. Cela pose un vrai problème. Il faudrait pouvoir rationaliser tout cela, tout en gardant à l'esprit que ces différents comités jouent également un rôle de veille. Un problème spécifique peut surgir à tout moment, d'où l'importance de les réunir régulièrement malgré tout.

Dans les autres projets (Murcie, Valence, Luberon...), les problèmes sont prioritairement abordés au sein de la structure gestionnaire de Parc via des commissions techniques spécialisées, ce qui relègue les autres "comités" à un niveau secondaire. Quand on a une structure appréhendant globalement les différentes problématiques du territoire, on travaille plus efficacement. C'est un argument de poids en faveur du projet de Parc. L'ONF, au même titre que d'autres partenaires, devrait tirer les leçons de cela.

Toujours est-il que certains sont sceptiques quant à la capacité d'un Parc à assurer cette approche globale en matière de gouvernance. Par exemple, dans le cadre de QUALIGOUV, le PNR du Luberon crée des groupements de propriétaires. Ces derniers auraient besoin, une fois le projet terminé, d'un soutien du Parc durant une certaine période avant de devenir autonomes. Or, le Parc préfère donner la priorité à d'autres secteurs (biodiversité, tourisme, etc.).

D'autre part, les positions des acteurs peuvent changer à tout moment selon les intérêts de chacun. "Tout le monde est toujours d'accord pour protéger la forêt et la valoriser, mais quand il faut couper un arbre, on a systématiquement une levée de boucliers" (Daniel Seven).

La présence d'une structure relativement rodée et admise par la population locale semble cependant être un élément facilitant une meilleure gouvernance. Le contre-exemple extrême est celui de la situation actuelle du Parc des Gravines où l'absence préalable de structures participatives rend difficile la mise en œuvre d'une dynamique de concertation. Patrizia Tartarino rappelle qu'il a fallu partir de zéro. Dans les réunions participatives, elle s'est souvent entendu dire "c'est la première fois qu'on nous demande notre avis". Les organisations professionnelles ont été consultées, mais ce n'était pas facile car personne, sur le territoire, n'avait eu connaissance du projet auparavant.

Dans la gouvernance, il y a également une dimension d'audit et d'évaluation. Cela permet de stimuler, de remettre en question les actions... En France, il y a un audit important dans certains milieux comme la recherche, tandis que les collectivités territoriales ont tendance à se poser en juges, notamment lorsqu'elles financent les initiatives d'acteurs locaux.

Michel Bourrelly, du Conseil général des Bouches-

du-Rhône, signale toutefois que les deux Parcs présents sur le territoire des Bouches-du-Rhône sont administrés par des comités syndicaux émanant des services du Conseil général et détenteurs d'une responsabilité morale. Ils agissent comme des collectivités à part entière. Or, cela ne s'est jamais vu qu'une commune, par exemple, soit auditionnée. En revanche, le Parc doit se plier, tous les 12 ans, à la révision périodique de sa Charte qui est l'occasion d'un bilan des actions entreprises durant la période précédente.

Raquel Moreno explique le cas de la Région de Valence, où il y a 3 niveaux de gestion :

- Le Conseil de direction (Consejo directivo).
- Le Comité de pilotage (Junta rectora), constitué de représentants des acteurs locaux.
- Le Gouvernement régional, qui gère la mise en œuvre des décisions des deux premières instances via les services de gestion forestière, incendies, santé des forêts, biodiversité, etc.

Ces différents niveaux agissent en concertation et sont, chacun à leur manière, représentatifs des acteurs et de la population.

Enfin, il demeure un problème d'échelle. La gouvernance d'un îlot de sénescence ne représente pas les mêmes enjeux et modalités que la gouvernance d'un massif entier ou d'un Parc.

Questions diverses

Les partenaires ne savent pas toujours mettre en valeur ce qu'ils font. On peut donc parfois avoir l'impression qu'ils n'avancent pas alors que beaucoup de choses sont en cours de réalisation. Le pair doit faire l'intermédiaire entre le partenaire et l'AIFM pour améliorer le transfert d'informations, et cela sous forme de documents synthétiques, et pas seulement de la matière brute, même s'il est intéressant que cette dernière soit consultable à l'état brut dès qu'elle est disponible.

D'autre part, il y a un problème de communication : il ne suffit pas mettre les informations sur le site Internet, il faut aussi les médiatiser en "digérant" et en triant les documents (c'est l'un des rôles collectifs du peer group) pour les "ériger en informations". En effet, il ne suffit pas de dire "tout le monde est au courant car c'est sur le site". Cela vaut aussi pour la gouvernance en général. La formule "nul n'est censé ignorer la loi" ne se suffit pas à elle-même. Pour bien gouverner, il faut aussi savoir bien expliquer et communiquer.

Ceci est valable pour les livrables, qui sont la production minimale de la part des partenaires, mais aussi pour les autres documents de travail internes. À défaut

de les traduire, il faudrait au moins les synthétiser sans forcément travailler le style.

Le fait de rassembler les informations sur le site Internet présente de nombreux avantages comme celui de pouvoir y orienter des personnes extérieures au projet qui s'intéressent à tel ou tel aspect en particulier.

En conclusion, chaque pair est responsable de récupérer les documents produits par son partenaire, de les synthétiser et de les transmettre au peer group via l'AIFM. Ceci est une décision actée par le peer group.

Organisation des sous-groupes de travail sur les éclairages thématiques en vue de la rédaction de la partie II du Chier final de capitalisation

Des choses intéressantes ont été réalisées par chaque partenaire, mais il faut désormais augmenter la plus-value collective en termes de transfert et de capitalisation. Pour cela, ont été mis en place des sous-groupes de travail pour l'élaboration d'éclairages thématiques et l'organisation de la diffusion des outils et méthodes "transférables". Ils sont répertoriés dans un tableau récapitulatif avec les partenaires concernés en colonnes et les thèmes de travail en lignes (cf. Compterendu complet du séminaire 5, téléchargeable sur le site www.qualigouv.eu). Le responsable de chaque sousgroupe sera en charge de faire le lien entre la rédaction du Cahier final de capitalisation, dont est missionée l'AIFM, et l'avancée des débats au sein de son sousgroupe.

Patrizia Tartarino pense qu'il ne faut pas trop intellectualiser la production finale et aller vers le concret. En effet, l'Europe a adopté un projet auquel on doit se tenir. L'élargissement de la réflexion pourrait faire l'objet d'un projet QUALIGOUV 2.

La Generalitat Valenciana rédige, quant à elle, un plan qui sera ensuite diffusé au public avant d'organiser une consultation populaire. Elle pourra donc apporter des éléments au groupe "Interrogation de la société" (Cadre 1 du Cahier final).

En France, les plans d'aménagement domaniaux sont l'objet d'une méthode de concertation. Cela pourrait constituer un outil transférable intéressant qui pourrait constituer un apport complémentaire de la part de l'ONF à ce groupe (Daniel Seven).

Sur le thème "incendie", Jean de Montgolfier estime que, dans les projets espagnols, il manque systématiquement les pompiers comme interlocuteurs de la concertation. Ils pourraient donc profiter de l'expérience des Alpilles sur ce sujet. Après un feu, les pompiers et les forestiers devraient aller ensemble sur le terrain pour faire





un bilan des causes et des dispositions à améliorer, notamment au niveau du positionnement des chemins d'accès.

Raquel Moreno répond que, à l'avenir, la Generalitat Valenciana tiendra compte de cette remarque, mais que le cadre administratif de Valence est différent. Ce sont les forestiers qui ont la connaissance technique.

Jean Bonnier précise que l'Espagne a fait un gros travail et a partiellement résolu le problème des incendies, et ce bien avant la France. C'est la raison pour laquelle la collaboration avec les pompiers est, certes, plus discrète, mais elle y est moins nécessaire qu'en France. Ainsi, Valence est plutôt un modèle en matière de prévention des incendies.

Comme autre exemple, on peut citer le Parc du Luberon qui s'efforce de regrouper des propriétaires forestiers pour la mise en place de plans de gestion communs. Il a donc élaboré une méthode d'interrogation des propriétaires privés ainsi qu'un modèle associatif avec des statuts particuliers ("Association syndicale libre"). Cela rejoint le travail de Miguel Bugalho (WWF Portugal) qui vise à appuyer les propriétaires dans la négociation pour l'obtention de rémunération des services environnementaux. Un échange va se créer entre les deux dans le cadre du sous-groupe "interrogation des propriétaires privés" (Cadre 2 du Cahier final) et pourrait éventuellement bénéficier à d'autres partenaires éventuellement intéressés. Ce processus de regroupement des propriétaires peut, par ailleurs, s'appliquer à d'autres domaines comme la défense des forêts contre l'incendie.

Un aspect à ne pas négliger est la superposition et la cohérence des plans ou documents de planification avec les réglementations existantes (Plans locaux d'urbanisme, Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, Schémas de cohérence territoriale...). Par exemple, lors de la mise en place d'une Charte forestière, il faut en vérifier la compatibilité avec les éventuels Plans de défense des forêts contre l'incendie ou autres. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas se contenter d'un diagnostic classique ("les choses qui ne fâchent pas" : milieu naturel, démographie...). Il faut faire un réel travail de "diagnostic de la gouvernance" en inventoriant l'ensemble des acteurs et des documents réglementaires intervenants sur le territoire. Le document sur les acteurs réalisés par Louis-Michel Duhen pour les Alpilles peut apporter un modèle en début de montage du projet.

David Gasc propose de généraliser le groupe thématique "charte forestière" à "diagnostic de gouvernance", voire de regrouper les 3 lignes de la catégorie "outils de concertation" (Cadre 4 du Cahier final). Cette proposition est validée par le groupe.

Concernant le martéloscope, Aline Salvaudon est une "militante" de la question et a une approche plus pédagogique, tandis que l'ONF a plutôt une approche de gestion forestière. Toutefois, Louis-Michel Duhen étant déjà responsable de plusieurs sous-groupes, Daniel Seven suggère que Philippe Bourdenet prenne la responsabilité de celui-ci. Enfin, il propose de faire le lien avec une expérience de mise en place d'un aménagementoscope menée par l'ONF dans les Pyrénées orientales.

Les activités du WWF pourraient s'inscrire dans plusieurs catégories (Web GIS, Paiement pour services écosystémiques...).

Une forêt doit fournir des services, que ce soit en termes d'aménités ou de production de bois. Aujourd'hui, en région méditerranéenne, on travaille principalement à la défense des forêts contre l'incendie, mais cela ne permet pas une gestion durable des forêts. C'est pourquoi l'ONF souhaite communiquer davantage sur le projet de commercialisation car c'est ce type de démarche qui permettra de redonner à la forêt méditerranéenne la place qu'elle mérite en montrant qu'elle est capable de fournir des produits valorisables dans la construction ou autre. Daniel Seven propose donc de rajouter un thème sur la valorisation du bois et son insertion dans le développement local.

Les sous-groupes produiront finalement des encadrés (2 à 3 pages maxi) qui constitueront le cœur de la plus-value du projet et de son rapport final de capitalisation. Ils permettront de montrer que les partenaires se sont rencontrés pour se concerter sur des aspects concrets et précis.

Quoi qu'il en soit, il est admis par le groupe que, à ce stade, tout est encore ouvert. Si des personnes souhaitent encore apporter des modifications ou des ajouts (lignes supplémentaires dans le tableau...), il suffit de le signaler.

Par exemple, Louis-Michel Duhen émet l'idée de se pencher sur le concept de "success story". Ainsi, le Luberon a présenté un diaporama avec des cartes de diagnostic territorial simples aux acteurs, puis ils ont expliqué la politique menée sur le territoire avec les documents tels que la charte forestière, le plan DFCI, les initiatives pour la biodiversité (Natura 2000...), puis ils ont projeté les résultats de l'enquête menée auprès des propriétaires pour connaître leurs attentes et préoccupations On constate qu'il y a un recouvrement d'au moins 50% de leurs préoccupations pour les actions de gestion entreprises sur le territoire. Cela va dans le sens d'un travail collectif des propriétaires vers un projet commun. Ainsi, avec une méthode pédagogique on peut convaincre les gens de l'intérêt de travailler ensemble. Toute expérience de ce type est intéressante à décrire. La proposition reste ouverte.

Précisions sur d'autres parties du Cahier final de capitalisation

Concernant le point I. 4, il s'agit d'une auto-description des résultats des activités de chaque partenaire comportant une partie évaluative (positif, négatif, améliorable, transférable...) qui ne doit pas être issue de la synthèses des post-its, mais bien émaner du partenaire lui-même. Il serait bien qu'apparaisse précisément l'apport spécifique du projet.

Les documents devront être prédigérés et transmis sous forme synthétique à l'AIFM qui assemblera le tout et en harmonisera la structure et la forme.

Jean de Montgolfier propose que la synthèse de Pierre Dérioz sur les sessions "Forêts, sociétés et territoires" constitue la trame de base de la partie III du cahier final.

Louis-Michel Duhen souhaiterait, quant à lui, y voir figurer la recette pour qu'un processus de gouvernance fonctionne bien en termes pratiques. Par exemple, on a pu constater qu'une bonne gouvernance passe forcément par des réunions et des rencontres multiples qui demandent beaucoup de temps et d'énergie. C'est souvent cela qui constitue le facteur limitant. Il serait intéressant de passer en revue les solutions existantes à ce problème.

Méthode de capitalisation

La rédaction du cahier final demande un participation active des membres du peer group à travers différents aspects que nous venons de citer. Il faut rappeler que ce travail de "prédigestion" des données et d'analyse des projets faisait partie des prérogatives des membres du peer group. Ils se sont engagés à faire ce travail de synthèse, et pas seulement à participer aux séminaires...

David Gasc relance l'idée qu'apparaissent, dans le cahier final de capitalisation, des informations sur l'apport méthodologique du projet et son évaluation au vu de son déroulement, comparé à ce qui était prévu au départ (fonctionnement du peer group, méthode de préparation du projet...), ainsi que sur l'apport spécifique du projet aux activités respectives de chaque partenaire.

Dans les projets MED précédents, l'AIFM faisait seule la capitalisation. Il a été acté qu'elle n'avait pas la légitimité nécessaire pour cela. C'est pourquoi il a été décidé, dès le début de la préparation du projet QUALI-GOUV, de créer un peer group chargé d'approfondir la réflexion et de faire un travail d'expertise des activités au plus près de chaque partenaire. Bien évidemment, tout n'est pas parfait. Malgré la présence du peer group, on se rend compte qu'il y a toujours un manque de légitimité, aggravé par d'implication irrégulière de ses membres.

Evaluation du projet de l'ONF par le peer group

I - Points positifs

- Très belle visite de terrain, très bien organisée.
- Approche "holistique" et intégrée des différents aspects de la gestion forestière. Diversité et complémentarité des actions engagées fort appréciées par certains participants, bien que peu perçues par d'autres.
- Réel souci d'intégrer les préoccupations des différents acteurs du territoire (élus, associations de protection de la nature, chasseurs, filière bois, tourisme...).
- Grand intérêt du martéloscope comme outil pédagogique.
- Recherche fructueuse d'acteurs locaux pour la meilleure valorisation locale possible des bois : élus, maître d'ouvrage, architecte et bureau d'études, exploitant, entrepreneur de construction.
- Procédures d'exploitation, de tri et de vente adaptées.
 - Mise en place du concept des îlots de sénescence.

II - Points d'interrogation

- Modalités d'adaptation du martéloscope aux différentes catégories de public pas toujours évidente.
- Liens insuffisants entre la présentation de la dynamique forestière sur le massif, et l'utilisation du martéloscope pour apprendre à gérer cette dynamique. Données écologiques sur la station insuffisantes.
- Superposition de nombreuses procédures de gouvernance territoriale et multiplication des Comités de gestion de celles-ci.
- Faible disponibilité des acteurs, venus moins nombreux que prévus. De toute évidence, les acteurs ne trouvent pas assez de temps à consacrer aux processus participatifs.
- Importance de la chasse (60% des revenus sur le massif), aspect difficile à intégrer dans les aménagements forestiers.
- Risques d'éventuels problèmes phytosanitaires dans les îlots de sénescence.
- Film un trop axé sur la "propagande" en faveur de l'ONF, et disparate (des généralités forestières et des actions spécifiquement liées à QUALIGOUV).

III - Améliorations proposées

- Travailler avec des spécialistes de la pédagogie sur des modes d'emploi de l'outil martéloscope afin de l'adapter à différents publics (lycéens, étudiants, profes-





sionnels, visiteurs avertis...).

- Envisager de combiner martéloscope et aménagementoscope.
- Mettre en place un dispositif de suivi de la dynamique forestière (dans divers peuplements, notamment dans les vieux peuplements mis en réserve).
 - Impliquer davantage les scientifiques.
- Essayer de relier au mieux les diverses procédures (îlots de vieillissement, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Réserve biologique, réseau Natura 2000...) en un schéma aussi cohérent que possible (respect d'une "trame verte"...).
- Essayer de simplifier les procédures pour donner plus de cohérence et d'efficacité à la gouvernance territoriale, par exemple dans le cadre d'un Parc naturel régional.

IV - Aspects transférables

- L'ONF est désormais en mesure d'apporter son témoignage et son expérience en matière :
- ▶ d'établissement de martéloscopes dans d'autres forêts méditerranéennes ;
- ▶ de méthodologie de choix et de délimitation des îlots de sénescence ;
- ▶ de création d'un réseau international méditerranéen de forêts anciennes ;
- ▶ de démarche de recherche d'acteurs et de projets permettant une meilleure valorisation des bois locaux, des processus de coupe durables et des filières de commercialisation adéquates.
- -D'autre part, il a une fois de plus été démontré que la valorisation en bois d'œuvre est intéressante dans tous les cas où elle est possible.

Sixième réunion du peer group (Capoterra, Sardaigne, 26 octobre 2011)

Réflexion collective autour des activités du WWF

Etant donné le relief et la structure de la végétation, il est difficile d'imaginer qu'il y ait, sur le site, des zones à fort potentiel pour la production de bois. D'autre part, on parle beaucoup de la protection du Cerf sarde au détriment d'autres problématiques qui semblaient tout aussi essentielles pour une gestion de qualité du site (prévention des incendies...).

La méthode "Open standards" est jugée excellente sur

le plan théorique, mais la mise en œuvre devrait être davantage connectée aux réalités des acteurs du terrain. L'utilisation de cette méthode serait peut-être davantage adaptée au massif de Sulcis dans son ensemble (70 000 ha) et n'impose pas de faire une analyse aussi exhaustive que ce qui a été présenté pour un site tel que Monte Arcosu (3 600 ha).

A titre d'exemple, une analyse systémique et prospective complète a été mise en œuvre par le Plan bleu dans les années 80 à l'échelle de tout le bassin méditerranéen. La méthode a permis la participation de scientifiques et de spécialistes de différents secteurs (écologues, sociologues, urbanistes, forestiers...) et de différents pays, et a donné lieu à un rapport très apprécié¹⁸. Toutefois, quand l'exercice de prospective a été renouvelé en 2007, la méthode a été allégée. Quant au niveau territorial, le Plan Bleu a développé la méthode "Imagine".

L'équipe du WWF a manifestement fait un bon travail d'analyse grâce à cette méthode de schéma logique (Cf. Compte-rendu complet, Annexe 1), mais en matière de communication et de gouvernance participative, ce n'est pas très convaincant. Il faudrait trouver une méthode plus légère et qui permette en même temps d'intégrer plus d'acteurs, pour une démarche plus participative et une meilleure faisabilité sur le terrain.

Concernant les activités développées au Portugal, la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE) est une approche intéressante que d'autres partenaires, comme Valence, cherchent à développer. Il est en effet intéressant de considérer la durabilité économique de la gestion pour améliorer la gouvernance.

Le fait de faire payer l'accès au public, moyennant une communication adaptée est déjà une première approche de PSE (on demande au visiteur une aide à la gestion du Parc en échange d'un service environnemental et récréatif). Au Portugal, l'appui aux propriétaires privés à l'aide de l'outil SIG, notamment pour identifier les parcelles contribuant à la qualité de l'eau utilisée par un industriel (Coca cola), est également une bonne opportunité pour démarrer une application concrète du concept de PSE.

Les PSE sont au cœur de l'actualité. À une certaine époque, on a eu une politique environnementale très réglementaire. Puis, on est passé à des systèmes de mar-

^{18 -} Le Plan Bleu, Avenir du bassin méditerranéen. Site web : www.planbleu.org.

^{19 -} La méthode ""Imagine" consiste à demander à des groupes d'acteurs de construire des schémas graphiques du fonctionnement de leur territoire, puis de donner leur vision du développement durable et de sa traduction en termes d'indicateurs de durabilité. Enfin on élabore des scénarios (tendanciels, non durables, et alternatifs, plus durables) avec un système de communication autour des enjeux.

ché (Protocole de Kyoto, droits à polluer, etc.). Le concept de PSE constitue peut-être un intermédiaire idéal entre les deux. Cela pourrait être l'objet d'une suite éventuelle au projet QUALIGOUV.

Une question préalable à l'établissement de systèmes PSE est celle de la définition claire des droits de propriété et d'usage de l'environnement. Ce n'est pas la même chose selon que l'on considère que ces usages sont privés ou publics. Soit le propriétaire peut décider de fermer (clôture...) ou exiger d'être payé pour les services environnementaux, soit on considère ces services environnementaux comme un patrimoine de la nation. Les droits sont à clarifier. Par exemple, il faudrait mieux définir quels sont les éléments qui ont toujours été gratuits et qui doivent le rester. Les enjeux se situent donc à la fois au niveau politique et au niveau technique. Le WWF a initié une importante réflexion là-dessus. Il serait bon qu'il participe à un nouveau programme de travail sur ce sujet.

Tout propriétaire doit "s'investir" avec ses propres moyens pour mettre en œuvre les mesures de gestion de tous les jours et "mettre les mains dans le cambouis". Mais il risque de ne pas très bien intégrer les autres acteurs du terrain… Le WWF se situe dans une situation à la fois ambiguë et courageuse.

On constate qu'il y a une réelle différence d'approche entre les activités menées au Portugal et sur le site du Monte Arcosu, où le WWF est propriétaire. Dans la présentation du projet du Monte Arcosu, on a retrouvé un peu les mêmes travers que l'on reproche parfois à l'ONF: "on est chez soi, on fait ce qu'on veut, en fin de compte". Seuls quelques rares partenaires (coopérative San Nicolo et Province de Cagliari, cf. extrait du projet de Plan de gestion, Annexe 1 du Compte-rendu complet du 6^{ème} séminaire, www.qualigouv.eu) sont associés au détriment des autres (chasseurs, professionnels du tourisme, forestiers...). C'est la grande différence avec les projets où il y a des parcs, où l'on ne peut pas passer outre une démarche de concertation avec les acteurs locaux.

D'une manière générale, les aspects purement liés à la gouvernance, ainsi que les apports spécifiques de QUALIGOUV sur les activités du WWF ("Qu'est-ce qui n'aurait pas été mis en œuvre sans l'apport du projet ?"), étaient peu perceptibles dans les explications et les réponses aux questions.

En tant que propriétaire, le WWF a une responsabilité énorme sur la gestion de ce site, et il le gère assez bien, malgré la délicatesse des décisions qu'il a à prendre. C'est un projet intéressant mais très compliqué, c'est pourquoi le lien avec la gouvernance est parfois difficile à discerner.

Il faut rester conscients de l'hétérogénéité des actions et du partenariat de QUALIGOUV. Notre diversité est une richesse, mais elle pose parfois des problèmes de gestion et de mutualisation.

Par ailleurs, la Sardaigne ne représente qu'une partie des actions du WWF dans le cadre de QUALIGOUV. Nous en avions peu entendu parler depuis le début du projet par rapport au WebGIS et aux systèmes de PSE au Portugal, par exemple...

Pour le WWF, le principal apport du projet a été l'expertise du peer group, par ses suggestions et son analyse. Partager les bonnes pratiques n'est pas chose facile. Par exemple, le martéloscope semble un outil puissant, mais pas vraiment adaptable aux activités du WWF.

Par ailleurs, il aurait peut-être été souhaitable de renforcer le rôle du peer group dans sa mission d'accompagnement des projets des partenaires. Il aurait peut-être fallu envisager la possibilité d'y intégrer d'autres acteurs (spécialistes, techniciens de terrain, élus, etc.) afin d'enrichir le débat.

Cela dit, la collaboration va sans doute se poursuivre, que ce soit au travers d'un nouveau projet ou de manière informelle par des échanges d'idées, de méthodes, d'outils, etc.

Évaluation des projets du WWF par le peer group

I - Points positifs

- Site remarquable, adéquat pour une opération pilote de mise en œuvre expérimentale des méthodes et normes (open standards) préconisées par le WWF.
- Succès de la politique de protection du Cerf sarde (l'objectif de départ de la mise en réserve peut être considéré comme atteint).
- Le fait que le WWF soit propriétaire du site lui donne une grande marge de manœuvre, et lui permet aussi d'expérimenter quels sont les problèmes concrets des propriétaires.
- La méthode "open standards" apparaît très convaincante pour définir et mettre en œuvre des projets territoriaux, (public, associations, acteurs économiques...).
- Rémunération partielle des "services environnementaux" (PSE) du site du Monte Arcosu (récréatif, conservation et biodiversité...) par les visiteurs, permettant la soutenabilité économique de la gestion du site.
- Grand intérêt de la démarche de rémunération des "services environnementaux" (PSE) des subéraies par





un industriel de l'agro-alimentaire au Portugal.

- Implication d'une structure dédiée aux activités commerciales (WWF Oasi) qui s'est associée à des coopératives de personnes et à des institutions pour développer le tourisme et l'éducation à l'environnement sur le site.
- Paradoxe du rôle parfois positif des braconniers qui créent un consensus social et qui contribuent à ce qu'il n'y ait pas d'incendies dans le massif.

II - Points d'interrogation

- L'utilisation d'une méthode d'analyse extrêmement détaillée du contexte du Monte Arcosu et de ses objectifs de gestion a sans doute constitué une bonne méthode d'analyse heuristique en interne pour le WWF. Mais elle se révèle un outil médiocre en termes de communication, car elle est susceptible d'entraîner des discussions improductives autour de points de détail ("pourquoi telle case ne figure-t-elle pas ?"; "pourquoi tel lien a-t-il été tracé et pas tel autre ?"; etc).
- Les collectivités territoriales (Région Sardaigne, municipalité d'Uta) ont peu été impliquées, de même que l'Ente foreste de Sardegna, l'autorité forestière locale. La Province de Cagliari, qui apporte des subventions, l'est davantage...
- Du fait des motivations à l'origine de l'acquisition du site, le WWF a logiquement choisi comme objectif prioritaire l'évolution naturelle de la population de cerfs sardes, sur laquelle il n'intervient pas directement. Mais on ne dispose pas d'éléments concrets pour évaluer les impacts de ce choix sur le milieu dans son ensemble, ou sur certaines espèces végétales et animales autres que le Cerf.

III - Améliorations proposées

- A des fins de communication, présenter l'analyse des objectifs ("Open standard") de manière plus claire et concise qu'au moyen du schéma logique exhaustif.
- Il sera sans doute un jour nécessaire d'envisager une régulation de la population de cerfs. La chasse pourrait éventuellement y contribuer, tout en constituant une activité "sociale" et des rentrées d'argent pour le WWF.
- Développer l'analyse des services environnementaux, des surcoûts induits, et de la pérennité de l'équilibre financier de la gestion.
- Anticiper la réflexion sur les conflits éventuels entre protection et ouverture au public si la fréquentation, actuellement assez faible, augmentait beaucoup.

IV - Aspects transférables

- La méthode Open standards peut être recommandée pour être appliquée dans de nombreux autres cas de gestion intégrée d'espaces boisés, notamment dans des aires protégées.
- Un projet de réflexion et d'expérimentations pilotes sur la rémunération des services environnementaux pourrait être envisagé comme suite au projet QUALI-GOUV. Le site du Monte Arcosu pourrait, grâce à l'expérience acquise par le WWF, être un bon élément d'appui d'un tel projet.
- L'utilisation des SIG (Systèmes d'information géographique) présente un intérêt certain pour l'information et la sensibilisation des acteurs en matière d'enjeux environnementaux ; notamment pour informer les propriétaires forestiers des opportunités de valorisation des biens et services environnementaux (cf. site Internet http://www.habeas-med.org/).

Préparation de la conclusion du projet

La fin du projet est fixée au 14 mai 2012. La certification du projet devant être finalisée en avril, tous les livrables, y compris le cahier final de capitalisation²⁰, devront être disponibles sous leur forme définitive (traduction incluse) pour la fin du mois de février, afin de pouvoir les diffuser vers la fin mars.

Jean de Montgolfier estime que cela avance assez bien, mais qu'il faut accélérer encore ce travail en le rendant davantage collectif. Cela devrait notamment se traduire par la rédaction des "encadrés thématiques" (Focus boxes), qui devraient être rapidement finalisés par les sous-groupes qui les ont en charge.

Au niveau des résultats finaux des activités pilotes, chaque partenaire doit fournir une synthèse autocritique de ce qui a été accompli. Celle-ci sera intégrée au cahier final de capitalisation (cf. ci-après) mais également au site Internet de QUALIGOUV, ainsi qu'éventuellement à la boîte à outils (Toolbox) du WWF.

Le WWF a décidé que seuls la méthode Open standards et le WebGIS seraient inclus dans la boîte à outils. L'ensemble des outils du partenariat sera, en revanche, mis en ligne sur le site www.qualigouv.eu. La propriété intellectuelle restera au WWF, mais l'utilisation à des fins non-commerciale des outils développés sera libre.

Le WebGIS de Tarente sera également mis en ligne sur le site.

^{20 -} Il s'agit d'un rapport technique, à ne pas confondre avec le Rrapport final du projet que doit produire le Chef de file. Ce dernier bénéficie d'un délai supplémentaire, ce qui n'est pas le cas des documents techniques dont les dépenses associées (facture d'imprimerie et les frais de diffusion par exemple) doivent être déclarées avant la fin projet. Les modalités de la fin du projet devront être précisées par le Chef de file.

David Gasc rappelle que tous les livrables des partenaires qui sont à diffuser doivent être transmis au Chef de file et à l'AIFM dès que possible pour être mis en ligne. Le site www.qualigouv.eu sera consultable pendant au moins un an après la fin du projet (le nom de domaine et l'hébergement ont été loués pour cette durée). Jean de Montgolfier pense que la capitalisation nécessite de pouvoir retrouver facilement et intégralement l'information pendant une période plus longue (au moins 5 ans après la fin du projet). Mais cela pose le problème du remboursement des dépenses occasionnées, étant donné qu'elles ne seront plus éligibles.

Cahier final de capitalisation

Ce document a pour but de présenter de façon synthétique le projet, puis ses résultats et, enfin, les recommandations et "bonnes pratiques" de gouvernance forestière dans les territoires méditerranéens. Il synthétisera les trois cahiers d'étape, et récapitulera ce que l'on peut retenir de ce projet.

Une version provisoire a été produite par l'AIFM. Les membres du peer group considèrent qu'il s'agit d'une base de départ très satisfaisante moyennant certaines adaptations et compléments. Il reste notamment à apporter des précisions et à mettre en lumière les points communs encore non identifiés entre les projets, ainsi que la complémentarité de certaines actions.

Le concept de Paiement pour services environnementaux mérite par ailleurs que l'on s'y intéresse de près, notamment en prévision d'un éventuel futur projet sur la question. Il paraît opportun d'ajouter un paragraphe sur la question dans la partie III. 1. 2.

Il est aussi proposé d'ajouter, en annexe du rapport, une liste des livrables avec une description technique synthétique basée sur quelques mots-clés et renvoyant au document complet ("Pour en savoir plus...").

Pour ce qui est de la synthèse des résultats des activités pilotes (paragraphes I.5. à I.11), chaque partenaire, aidé par son pair, rédige, de façon autocritique autant que possible, une synthèse de 2 à 3 pages établissant le bilan des activités qu'il a conduites dans le cadre du projet, incluant les 5 points suivants :

- 1. Ce qui a bien fonctionné par rapport aux prévisions (pourquoi ?).
 - 2. Ce qui a moins bien (ou mal) fonctionné (pourquoi?).
 - 3. Ce qui est améliorable pour le futur (comment ?).
- 4. Ce qui est transférable à d'autres territoires partenaires (lesquels, comment ?).
- 5. Ce qu'a permis QUALIGOUV et qui n'aurait pas pu voir le jour sans le projet.

Encadrés thématiques (Focus box)

Les encadrés (focus box) sont destinés à être intégrés au chapitre II du cahier final de capitalisation.

Une version intégrale (volume libre et variable : 3 à 10 pages selon les cas) sera téléchargeable en ligne sur le site www.qualigouv.eu (et éventuellement en annexe du cahier final), et une version synthétique, d'une page maximum, sera intégrée au contenu du cahier.

Un seul encadré de synthèse regroupera tous les cas d'étude d'une même thématique, renvoyant, le cas échéant, vers des documents détaillés téléchargeables sur le site Internet, ou en annexe du cahier final.

Le WWF Italie a expérimenté l'application de la méthode "Open standards" sur Monte Arcosu. Il propose donc de rédiger un encadré sur cette expérience.

David Gasc estime que les informations relatives à la méthode Open standards pourraient s'intégrer dans l'encadré "Outils de concertation et de gouvernance". D'autre part, ce cahier de capitalisation aurait pu inclure une comparaison (avantages, inconvénients...) des différents outils ou méthodes de gouvernance qui ont été expérimentés dans le cadre de QUALIGOUV (Master plan, Charte forestière de territoire, Plan de prévention des incendies, Open standards...) avec d'autres méthodes comme Imagine, Forêt modèle, etc.

Jean de Montgolfier pense que le fait de détailler et de comparer les différents outils pourrait être l'objet d'une suite au projet. En revanche, il est proposé de faire, au sein de chaque dossier thématique (version intégrale), un court texte introductif ainsi qu'un petit apparté sur chaque outil expérimenté dans le cadre du projet.

Daniel Seven propose que le forum que l'ONF va organiser prochainement soit considéré comme une activité de communication/concertation à intégrer éventuellement à l'encadré sur le sujet.

Raquel Moreno explique que l'encadré de Valence sur la gestion du risque incendie (Cadre 3 du Cahier final) raconte l'expérience de chaque site pilote ainsi que celle du Parc de Serra d'Espadà. Des guidelines seront développées pour l'aide à la mise en place de Plans de prévention des incendies, en s'inspirant parfois d'idées échangées avec les partenaires. On attend également des compléments de la part de la Région de Murcie.

Un encadré sur le martéloscope sera réalisé en coopération entre le PNR du Luberon (Aline Salvaudon) et l'ONF (Philippe Bourdenet). Beaucoup de personnes se sont dites intéressées, il faut donc présenter cet outil de sensibilisation de façon didactique.





Il ne faut pas hésiter à insérer des illustrations. Environ une par page, de tous types (graphiques, tableaux, cartes, photos...), serait l'idéal, afin de rendre plus attractif la lecture du rapport. Par ailleurs, ces encadrés pourront éventuellement être publiés et diffusés de manière indépendante, par exemple via l'élaboration de fiches individuelles à imprimer en couleur et à diffuser largement. Il serait donc bon qu'ils soient un minimum attractifs visuellement.

L'ONF s'efforcera de fournir des photos et un court encadré sur le "projet Mazan" plutôt que sur le projet bois-énergie, étant donné le faible niveau d'avancement du projet de ce dernier.

Patrizia Tartarino se propose de rédiger un encadré sur la gestion et l'amélioration de la biodiversité (qu'on pourrait intituler "gestion proche de la nature"), thème proche des travaux du WWF sur la façon dont les propriétaires peuvent gérer la biodiversité, selon Miguel Bugalho.

Etat d'avancement des activités à l'issue des six séminaires techniques

Région de Murcie

<u>Réalisations techniques entre avril et septembre 2011</u> (semestre 5) :

- Développement d'actions dans 4 villages du Parc. Le travail avance bien notamment dans les municipalités de El Berro et de Ge bas.
- Réflexion sur une possible amélioration du concept de Master Plan.

Difficultés particulières et obstacles rencontrés :

- La situation macro-économique préoccupante entraîne des problèmes de trésorerie qui rendent difficile l'engagement des dépenses nécessaires à la pleine réalisation des activités du projet. Un retour à la normale est espéré pour le prochain semestre.

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- Coordonner les comités de suivi locaux.
- Mettre au point le manuel de bonnes pratiques et le guide méthodologique.
- Création de synergies avec les autres partenaires qui permettront, à l'avenir, de créer un "réseau de partage".

Association Internationale Forêts Méditerranéennes

<u>Réalisations techniques entre avril et septembre 2011</u> (semestre 5) :

Action 1: Peer group et documents de capitalisation

- Publication, traduction en anglais et diffusion du second cahier d'étape du projet.
 - Début de rédaction du cahier final de capitalisation.
- Relance des partenaires pour la rédaction des éclairages thématiques définis par le peer group.

Action 2: Séminaire intermédiaire

- Participation active à l'organisation du $5^{\text{\tiny eme}}$ séminaire du projet, conjointement avec l'ONF.
- Rédaction et diffusion du Compte-rendu du $5^{\rm ème}$ séminaire.

Action 3: Développement de synergies inter-projets

- Participation aux réunions de capitalisation du Programme MED, à Rome en juin, et à Marseille en novembre 2011.
- Développement de synergies avec divers projets (Forêt Modèle, FOR CLIMADAPT, Pyrosudoe...).
- Communication autour des conclusions de la 2^{ème} Semaine forestière méditerranéenne, en particulier des sessions "Forêts, sociétés et territoires", étroitement liées aux problématiques de QUALIGOUV.

Activités de communication :

- Publication et diffusion d'un dépliant de présentation et de promotion du projet.
 - Rédaction et diffusion des Newsletters n°3 et n°4.
- Actualisation du site <u>www.qualigouv.eu</u> et mise en ligne des documents de travail fournis par les partenaires : traduction, synthèse, illustrations...

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- Publication et diffusion des Newsletters 5 et 6, du compte-rendu du sixième séminaire et du cahier d'étape n°3.
- Modération du site <u>www.qualigouv.eu</u> et mise en ligne des publications et des documents diffusables.
- Relance des partenaires et harmonisation des éclairages thématiques du peer group.
 - Publication et diffusion du cahier final de capitalisation.
- Poursuite du travail de développement de synergies inter-projets.

Parc naturel régional des Alpilles

Réalisations techniques entre avril et septembre 2011 (semestre 5) :

- Le diagnostic de gouvernance a été finalisé.
- Pour ce qui est de l'enquête sociologique, l'opération a été finalisée et les conclusions ont été présentées.
- Bornes interactives : Environ 200 questionnaires remplis ont été recueillis à la date du séminaire.

<u>Difficultés particulières et obstacles rencontrés :</u>

- Samuel Jaulmes ayant déposé sa démission du Parc, c'est Jean-Michel Pirastru qui prend le relais. Le calendrier suit globalement son cours.
- Enquête sociologique : Malgré une bonne connaissance du territoire des personnes interviewées, on déplore un relatif manque de représentativité.

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- L'enquête se poursuit grâce aux bornes interactives, actuellement en fonctionnement. Le visiteur répond à un jeu aléatoire de 10 questions piochées dans un menu de 60 questions. Elles constituent un complément d'enquête ainsi qu'un vecteur de sensibilisation important. Un redéploiement auprès des scolaires et des résidents durant l'élaboration de la stratégie de gouvernance est envisagé.
 - Élaboration de la stratégie : opération en cours.

Activités de communication :

- Présentation du projet lors de la conférence de presse de lancement de l'opération "Jeunes en forêt" (un article a été publié dans le quotidien "La Provence").
- Mise en ligne du logiciel d'enquête sur le site Internet du Parc.

Etapes pour la co-construction de la stratégie de gouvernance et de communication :

- S'inscrire dans la perspective de la Charte forestière de territoire du Parc des Alpilles, bloquée actuellement par la constitution du Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier.
- Prise en compte des attentes et du contexte global (état des lieux du couvert forestier et de ses potentialités).
- A partir de l'état des lieux, création de "focus groups" (généraux, thématiques et géographiques) avec les acteurs de la gestion forestière.
- Définition des modes et outils de gouvernance adéquates par enjeux thématiques (fréquentation, paysages, biodiversité, économie...).

Parc naturel régional du Luberon

Réalisations techniques entre avril et septembre 2011 (semestre 5) :

Etape 5: rédaction des plans de gestion

- Finalisation des diagnostics (hors paysage) des 2 sites pilotes.
 - Montage du dossier "Etude paysagère" (site des Ocres).

Etape 6 : mise en œuvre de la gestion forestière

- Diagnostic technique de 3 zones d'action prioritaire.
- Visites de terrain.

Réunions locales de concertation :

- Réunions pour finaliser la constitution des associations de propriétaires.
- Validation du diagnostic technique par un comité ad hoc issu du groupement de la Charte forestière.

Activités de communication :

- Finalisation de l'outil SIG.
- Mise en ligne de documents sur le site Internet www.qualigouv.eu.
- Organisation de trois journées de formation des propriétaires sur la biodiversité.
- Préparation et organisation du festival "Les 4 saisons de la forêt" (animations pour les enfants, stands d'information à l'attention des acteurs forestiers et des partenaires de la filière, démonstration d'outils techniques et de gestion... Plus de 600 personnes ont participé.

Difficultés particulières et obstacles rencontrés :

- Il manque encore l'intégration de la problématique paysagère dans les plans de gestion.
- Tous les outils sont en place, mais les résultats sont encore modestes.

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- Travailler davantage sur l'animation des associations de propriétaires (récolter de nouvelles adhésions...).
- Finaliser les périmètres des plans de gestion et intégrer le diagnostic paysager dans le plan de gestion du site des Ocres.
- Dresser un bilan-évaluation des actions $\mbox{\scriptsize QUALIGOUV}.$





Office national des forêts (ONF)

<u>Réalisations techniques entre avril et septembre 2011</u> (semestre 5):

- Matérialisation et explication de la raison d'être des îlots de sénescence.
- "Projet Mazan" : débitage et production des éléments de charpente dans un rayon inférieur à 50 km.
- Réalisation d'un chantier de débardage à cheval : Pas forcément rentable et reproductible uniquement dans certaines conditions. Un bilan détaillé sera dressé et un guide sera publié sur la question.

Activités de communication :

- Publication d'un article de presse sur le "projet Mazan".

Difficultés particulières et obstacles rencontrés :

- Il y a peu de projets de construction en bois en région méditerranéenne française. Il serait intéressant d'essayer de comprendre pourquoi et quels sont les critères qui portent le choix des acteurs sur le bois.
- Intégration des élus : Cela semble plus facile avec les élus locaux (communes) qui sont en prise directe avec les problématiques de terrain, mais beaucoup moins avec les grandes collectivités territoriales.

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- La publication d'un guide multifonctionnel constituera une étape en vue de l'éventuelle mise en place d'une Charte forestière de territoire si le projet de Parc se précise.
- Il faut davantage réfléchir au moyen d'intégrer d'autres acteurs aux prises de décisions en matière de gestion forestière. Il est envisagé d'organiser des réunions. Dans l'idéal, cela se fera dans le cadre de la constitution d'un "forum" de concertation autour de la question, en collaboration avec le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).
- La valorisation pastorale a une place importante sur le massif. Il est envisagé d'établir un diagnostic global pour se coordonner avec les éleveurs.

Generalitat Valenciana

<u>Réalisations techniques entre avril et septembre 2011</u> (semestre 5) :

- Appui aux volontaires travaillant sur le site pilote.
- Réalisation d'une première version draft du manuel de bonnes pratiques.
 - Rédaction d'un guide méthodologique pour la

conception de plans de prévention des incendies (décembre 2011).

Difficultés particulières et obstacles rencontrés :

Récemment, suite aux importantes restructurations des services de l'Etat en Espagne, la direction de la prévention des incendies et celle de l'environnement ont été séparées. Cela a provisoirement compliqué l'implication de la Generalitat Valenciana dans le projet...

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- Finalisation du manuel de bonnes pratiques (janvier 2012).

Province de Tarente

Le retard a été rattrapé, mais depuis la situation a relativement peu évolué au cours des dernier mois.

<u>Réalisations techniques entre avril et septembre 2011</u> (semestre 5) :

- Organisation de réunions et de séminaires de divulgation des résultats obtenus au cours du projet.
- Sensibilisations de personnes intéressées aux problématiques liées au Parc.
- Présentation du WebGIS : Il s'agit d'une interface interactive permettant d'accéder à des descriptifs de différents secteurs du territoire, ainsi que de certaines espèces végétales. Des photos à 360° géo-localisées permettent d'illustrer les informations.

Difficultés particulières et obstacles rencontrés :

Le budget de la Province de Tarente étant peu élevé, les fonctionnalités du WebGIS sont limitées, mais constituent tout de même un outil attractif pour le public.

Activités prévues d'ici la fin du projet :

- Diffusion des résultats obtenus pendant les phases précédentes.
- Définition des rapports entre l'administration du Parc et les propriétaires publics et privés des formations végétales considérées.

Liste des participants aux six séminaires techniques du projet QUALIGOUV

- Séminaire de lancement : 22-24 juin 2009, Murcie [1]
 Deuxième séminaire: 18-20 novembre 2009, Alpilles/Luberon [2]
- Troisième séminaire : 27-29 avril 2010, Tarente [3]
 Quatrième séminaire : 20-22 octobre 2010, Valence [4]
- Cinquième séminaire: 24-27 mai 2011, Mont Ventoux/Marseille [5]
 - Sixième séminaire: 25-27 octobre 2011, Sardaigne [6]

V V V V V V V V V V V V V V V V V V V	Forêt Méditerranéenne Municipalité de Alhama de Murcia Région de Murcie Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur Région de Murcie Generalitat Valenciana Generalitat Valenciana Région de Murcie	FR (1) ES (1) ES (1) ES (1) ES (2) ES	denise.afxantidis@foret- mediterraneenne.org manuelaguila@alhamademur cia.es	2;5
GUILLEN DDIAZ IER Louis AR DÍAZ Juan ZARO Pilar TENA Elena IA GÓMEZ isa IO Roberto rçois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	ré de Alhama de Murcie onal de la propriété rovence-Alpes-Côte Murcie Valenciana Valenciana Murcie		nanuelaguila@alhamademur ia.es	
o DIAZ oter Louis AR DÍAZ Juan ZARO Pilar TENA Elena ITA GÓMEZ Isa JO Roberto nçois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Murcie onal de la propriété rovence-Alpes-Côte Murcie Valenciana Valenciana Murcie			1;2;3
AR DÍAZ Juan ZARO Pilar TENA Elena TAGÓMEZ isa IO Roberto rçois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean A Miguel ENET	onal de la propriété rovence-Alpes-Côte Murcie Valenciana Valenciana Murcie			I
AR DÍAZ Juan ZARO Pilar TENA Elena TA GÓMEZ isa IO Roberto rçois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean TY Wilma A Miguel ENET	Murcie Valenciana Valenciana Murcie			8
ZARO Pilar TENA Elena IA GÓMEZ isa JO Roberto spois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean A Miguel ENET	Valenciana Valenciana Murcie			I
TENA Elena ITA GOMEZ isa JO Roberto spois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Valenciana Murcie		ara_pil@gva.es	1;2;3;4;5
IA GOMEZ isa LIO Roberto cycis IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Murcie		earnaute@vaersa.com	1; 3;4
LO Roberto nçois IECO Enza IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET		ES		I
nçois IECO Enza I Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET DN Sophic		II		3
IECO Enza I Filippo Verónica VI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Parc naturel régional du Luberon	FR 1	francois.bec@parcduluberon .fr	2;3
L Filippo Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET		II		3
Verónica NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Taranto	IT	filippo.bellini@provincia.ta.i t	1;2;3
NI Monica SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	Valenciana	ES [Parque_puebladesanmiguel @gva.es	4
SR Jean ST Wilma A Miguel ENET	inciale de Taranto	II		3
ET Wilma A Miguel ENET		FR j	jean.bonnier@aifm.org	1;2;3;4;5
A Miguel ENET ON Sophie	Parc naturel régional des Alpilles (Municipalité de Mouriès)	FR		2
ENET ON Sophie	Valenciana	ES 1	miguelbotella@vaersa.com	ı
N Sophie	Office national des forêts (ONF)	FR 1	philippe.bourdenet@onf.fr	1;2;3;4;5
	Parc naturel régional du Luberon	RF		9
BUGALHO Miguel WWF Portugal	rugal	ы	migbugalho@isa.utl.pt	2;3;4;5;6
BULGARINI Fabrizio WWF Italie	le	$_{ m II}$		9
BURGUI J.M. VAERSA		ES		4
CABEZAS CEREZO Région de Murcie Juan de Dios	Murcie	ES j	juand.cabezas@carm.es	I

Particinant	Organisme	Pave	Email	Séminaire
Tar trade		- 43		
CABKEKA CLEMENTE Juan	Région de Murcie	ES		I
CALDERÓN Cristina	VAERSA	ES	calderon@vaersa.org	4
CARO Carmen	PROFOMUR	ES		I
CASES Antonio José	Maire de Vall de Almonacid, Directeur du Parc Naturel de Serra d'Espadà	ES	cases_ant@gva.es	4
CASTAN Alain	ONF	FR		5
CASTRO REGO Francisco	AIFM	FR	fcastrorego2@gmail.com	I
CASULLI Valeria		$_{ m II}$		3;2;6
CELLIKOL Turgut		TR		8
CHAKROUN Mohamed Larbi	AIFM	FR	l.chakroun@gnet.tn	I
CHAMON FIJEZ Miguel	Région de Murcie	ES		I
CLÍMENT VALIENTE Maria Angeles	Région de Murcie	ES		I
CROCHARD Thomas	ONF	FR		5
DE BARBERIN Noëlle		FR		9
DE BARBERIN Patrick		FR		9
PRISON Olivier	ONF	FR		5
DE LLAGO Franciso	Generalitat Valenciana	ES		4
DE VANNA Joaquino	Université de Bari	II		5
DIVOL Raymond	Parc naturel régional des Alpilles (Mairie d'Eygalières)	FR		7
DOMINGUEZ Marc	Office national des forêts (ONF)	FR		2;5
DUHEN Françoise		FR		9
DUHEN Louis-Michel	Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur	FR	louis-michel.duhen@crpf.fr	1;2;3;4;5 ;6
DU LAC Jeanne		FR		9
FERNÁNDEZ ABELLÁN Pablo	Région de Murcie	ES		I
FERNANDEZ Fernando	Generalitat Valenciana	ES		4
FLORES ALBACETE Francisco	Région de Murcie	ES	francisco.flores@carm.es	1;2;3;4
FORNAZAR Ana	AIFM	FR	anaf@sumins.hr	1;3
FOSSOY Gaëlle	AIFM	FR	gaelle.fossoy@aifm.org	1;2;3;4
GARCIA LORENZO Rafael	Région de Murcie	ES		п
GARIZA MORELL Matias	Région de Murcie	ES		I
GASC David	AIFM	FR	david.gasc@aifm.org	1;2;3;4;5
GESLIN Laurent	PNR des Alpilles, Municipalité des Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		2;4
GIORGIO Giorgio de	Police Provinciale de Taranto	$_{ m II}$		3
GRECO Roberto	For.Rest.Med	$_{ m LI}$	r.greco@forrestmed.com	2;3;4;5;6
GUILLAMON CANO Concepción	Région de Murcie	ES		I

HERRERO Manuel [AULMES Samuel [BEAN Alain [ENSEL Eric [ORDÁN Manuel [KMIEC Lionel KOUKI Hmaïed LACARBONARA [LACARBONARA [LACARBONARA	Generalitat Valenciana Parc naturel régional des Alpilles Groupement d'intérêt cynégétique du Mont Ventoux ONF ACREBO (Asociaón Cultural para la recuperación del Bosque) Office national des forêts (ONF) AIFM Police Provinciale de Taranto	ES FR	s.jaulmes@parc-alpilles.fr	4 4 5 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7
sl s	Parc naturel régional des Alpilles Groupement d'intérêt Synégétique du Mont Ventoux ONF ACREBO (Asociaón Cultural para la recuperación del Bosque) Office national des forêts (ONF) AIFM Police Provinciale de Taranto	H H	s.jaulmes@parc-alpilles.fr	. 2 . 2 .
A A Iberto noût Ianuel Ianuel	Groupement d'intérêt Tyrégétique du Mont Ventoux ONF ONF DATA la recuperación del Bosque) Office national des forêts (ONF) AIFM Police Provinciale de Taranto	FР		, , ,),
al A A Iberto noît Ianuel	ACREBO (Asociaón Cultural para la recuperación del Bosque) Office national des forêts (ONF) AIFM Police Provinciale de Taranto	111		5
A A Iberto noît Ianuel	ACREBO (Asociaón Cultural yara la recuperación del Bosque) Office national des forêts (ONF) AIFM Police Provinciale de Taranto	FR		5
A lberto noît Ianuel	Office national des forêts (ONF) AJFM Police Provinciale de Taranto	ES		4
A Iberto noît Ianuel	AIFM Police Provinciale de Taranto	FR		2
ONARA ERA Alberto UE Benoît Juan Manuel	Police Provinciale de Taranto	FR	koukihmaied@yahoo.fr	I
ERA Alberto UE Benoît Juan Manuel	וויא החתי	Π		3
	VAEKSA	ES		4
	ONF	FR		9
	VAERSA	ES		4
EVRAUD Catherine	Parc naturel régional des Alpilles (Région PACA)	FR	c.levraud@parc-alpilles.fr	1;2
ristina	Région de Murcie	ES		2
LORETO MONTEIRO Maria I (do)	ISA/CEABN Portugal	PT	mloretomonteiro@gmail.co m	4
	For.Rest.Med, université de Bari	II		3
	Région de Murcie	ES		ı
Francesco	WWF Oasi	II		
MARTINEZ GARCÍA Juan Antonio	Région de Murcie	ES		I
	Parc naturel régional of Luberon (CRPF PACA)	FR	gilles.martinez@parcduluber on.fr	1;2;3;4;5
	Association des parcs	FR		7
NA Juan Ramon	Euro Vértice	ES		4
	Responsable du bureau des Parcs	$_{ m II}$		3
SI	Generalitat Valenciana	ES		4
MONTGOLFIER Annick (de)		FR		9
MONTGOLFIER Jean /	AIFM	FR	jeandemontgolfier@laposte. net	1;2;3;4;5
MORENO MARTIN Raquel	VAERSA	ES	Raquel.moreno@vaersa.org	3;4;5;6
MORRONE Ignazio		$_{ m II}$		3
MUNAT BELLEON Patrocinia	Région de Murcie	ES		I
ıncisco	VAERSA	ES	francisconavarro@vaersa.co m	1; 3; 4; 5; 6
	Parc naturel régional des Alpilles	FR	b.noc@parc-alpilles.fr	2;3;5
PAULIS Giovanni	WWF Oasi	II		9
	ONF	FR		5
ліс	Provence Forêt Cooperative	FR		2
	Parc naturel régional des Alpilles	FR	jm.pirastru@parc-alpilles.fr	1;2;5;6
PORRAS SANCHEZ I Rosario	Région de Murcie	ES		I
Antonio	President du Consortium des agriculteurs	II		3

Participant	Organisme	Pays	Email	Séminaire
PROVENCIO RUIZ Filo	EcoEspuña S.L	ES		I
RAGUSO Antonio	Province of Taranto	${ m II}$		3;2;6
RAMÍREZ Carlos	Municipalité de Puebla de San Miguel	ES		4
RAMÍREZ SANTIGOSA Inmaculada	Région de Murcie	ES		I
REVERTE GARCÍA Elvira	Région de Murcie	ES		I
RINALDI Nicola	Police Provinciale de Taranto	$_{ m II}$		3
RITAN Carine	Parc naturel régional des Alpilles	FR	c.ritan@parc-alpilles.fr	. 7
ROCHA Pedro	Instituto de Conservação da Natureza e da biodiversidade	PT	rochap@icnb.pt	3;4
ROLDÁN Manuela	Generalitat Valenciana	ES		4
ROLLAND Robin	DREAL PACA	FR	robin.rolland@developpeme nt-durable.gouv.fr	2
RUGGIERI Antonio	Province de Taranto	$_{ m II}$	antonioruggieri2005@libero. it	1;2
RUGGIERI Daniela	Police Provinciale de Taranto	${ m II}$		3
SÁIZ Carmen	Generalitat Valenciana	ES		4
SALVAUDON Aline	Parc naturel régional of Luberon	FR	aline.salvaudon@parcdulube ron.fr	1;2;4;5;6
$egin{aligned} ext{SANTAGADA} \ ext{Francesca} \end{aligned}$	Police Provinciale de Taranto	${ m LI}$		3
SAPIÑA Gracia	VAERSA	ES	gsapinya@vaersa.org	4
SAURA MORENO Maria José	Région de Murcie	ES		I
SELVA Jesús	VAERSA	ES	jselvase@vaersa.com	4
SEVEN Daniel	Office national des forêts (ONF)	FR	daniel.seven@onf.fr	1;2;3;4;5
SOLANA Alberto	Generalitat Valenciana	ES		4
SORIANO Jose Luis	VAERSA	ES		4
SPINA Cosimo		$_{ m IT}$		3
SUÅREZJorge	Generalitat Valenciana	ES	suarez_jor@gva.es	••
TARTARINO Patrizia	For.Rest.Med, University of Bari	$_{ m II}$	patrizia.tartarino@agr.uniba. it	1;2;3;4;5 ;6
TEOFILI Corrado	WWF MedPo	Π	c.teofili@wwf.it	1;2;3;5;6
TEYSSEDRE Olivier	Office national des forêts (ONF)	FR	olivier.teyssedre@onf.fr	2;5
TRESMONTANT David	Office national des forêts (ONF)	FR	david.tresmontant@onf.fr	2
URBANO José	Generalitat Valenciana	ES		4
VALLAURI Daniel	WWF France	FR	dvallauri@wwf.fr	4;5
VELAMAZAN ROS Mario	Région de Murcie	ES	mario.velamazan@carm.es	1;2;3;4;5 ;6
VELASCO Luis	Generalitat Valenciana	ES		4
VENTIMIGLIA Marzia	WWF MedPo	$_{ m II}$	mventimiglia@wwfmedpo.or g	1; 3; 4; 5; 6
VICTORIA LOPEZ Antonio	Région de Murcie	ES	antonio.victoria2@carm.es	I
VIESTI Angelo	Police Provinciale de Taranto	$_{ m II}$		3
	ONF	FR		5
VILLERMY Jean- Louis	PNR des Alpilles, Municipalité de Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		7



Cette publication a été réalisée avec l'aide de :





Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Project cofinanced by the European Regional Development Fund (ERDF)







En partenariat avec :

















Marseille, mars 2012